MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-septième séance – Mercredi 20 avril 2011, à 17 h

Présidence de Mme Frédérique Perler-Isaaz, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Maudet,* vice-président, *MM. Manuel Tornare* et *Patrice Mugny,* conseillers administratifs, *MM. Gary Bennaim, Georges Breguet, Grégoire Carasso, Endri Gega, Mmes Sandra Golay, Florence Kraft-Babel, Sophie Kuster, M. Thierry Piguet* et *Mme Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *Mme Sandrine Salerno,* maire, et *M. Rémy Pagani,* conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 8 avril 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 avril et mercredi 20 avril 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que M. Pierre Maudet a un empêchement et qu'il ne pourra pas assister à cette séance. Il sera là à 20 h 30 et il nous demande, je cite, «si par extrême impossible il y avait d'ici là un point le concernant» – voyez comme il est positif! – de bien vouloir le reporter jusqu'à son arrivée.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre du groupe A gauche toute! qui demande de traiter en urgence le projet d'arrêté PA-104 inscrit à notre ordre du jour et concernant le quartier des Délices. Madame Wenger, vous avez trois minutes pour défendre votre motion d'ordre.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, je n'aurai pas besoin de trois minutes pour présenter ce projet, que nous avons défendu à de réitérées reprises. Il s'agit d'élaborer un plan localisé de quartier et de répondre ainsi à la population des Délices, comme nous nous y sommes engagés. Au sein de l'Alternative, nous sommes d'accord pour dire que la surdensification de ce quartier est insupportable. C'est pourquoi nous avons déposé ce projet d'arrêté. Nous espérons que vous accepterez d'en discuter à notre séance de 20 h 30, comme je l'avais demandé hier.

M. Rémy Burri (R). Je suis surpris et même choqué! Il me semblait que nous avions déjà évoqué cette motion d'ordre hier, que nous avions déjà traité et voté ce point. Cette demande d'urgence a été refusée par une majorité de ce parlement mais, ô miracle, la gauche – toujours respectueuse! – représente le lendemain exactement la même motion, parce que, la veille, il y avait des absents dans ses rangs. Madame la présidente, si nous faisons ainsi pour tous les objets, nous n'en finirons pas! Je trouve le procédé particulièrement indécent. C'est un abus de démocratie. Le groupe radical, comme d'autres j'imagine, refusera cette motion d'ordre.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Pour le groupe démocrate-chrétien, il est hors de question de revenir sur cet objet, alors que nous avons voté hier! Je ne comprends pas que le bureau ou que vous-même, Madame la présidente, puissiez accepter de revenir sur un vote qui a eu lieu conformément aux principes de la démocratie. Est-ce à dire que, dans cette enceinte, on fonctionne comme des bandits, que tout est permis, que vous, la gauche, vous pouvez tout faire? Je me demande même si vous avez encore besoin d'avoir des partenaires en face de vous, à droite ou au centre… Monsieur Holenweg, vous riez… Je sais très bien que certains parmi vous sont des adeptes ou des nostalgiques de l'anarchie, mais ce n'est pas notre cas. Nous avons passé un temps énorme à voter le règlement du Conseil municipal et vous étiez d'ailleurs l'un des plus assidus au cours du débat, Monsieur Holenweg – vous lui transmettrez, Madame la présidente. Pour nous, il est exclu de ne pas tenir compte des règles que nous avons nous-mêmes établies. Il n'y a pas de quoi revenir sur la motion d'ordre, puisque nous l'avons votée hier!

La présidente. Je vous comprends, Monsieur Lathion. Néanmoins, sachez, comme tous les membres de cette noble assemblée, que lorsque le bureau et la présidente reçoivent une motion d'ordre, ils la mettent aux voix. C'est le règlement qui le prévoit!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 28 non contre 27 oui.

(Applaudissements à l'annonce du résultat.)

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai été interpellé sur des aspects techniques, hier lors des questions orales. Je réponds donc, d'abord, à M^me^ Patricia Richard à propos des problèmes d'alimentation électrique sur la plaine de Plainpalais. Effectivement, nous avons dû supprimer un certain nombre d'installations lors des travaux, notamment des tableaux de prises utilisés par les marchands de produits frais. En contrepartie, la Ville de Genève a mis en place une installation provisoire, en attendant la suite des travaux de la plaine de Plainpalais. Au début octobre, des travaux d'amélioration ont été entrepris pour résoudre ce problème de défectuosité et de coupure d'électricité. Depuis le début de l'année, nous avons enregistré sur le marché au frais deux coupures de courant, le

20 février à 11 h 5 et le 20 mars. Elles ont duré dix minutes, puis le courant a été rétabli par les agents du marché, que nous avons formés pour résoudre ce genre de problème. Enfin, je précise qu'on nous a volé du matériel et que, malheureusement, cela a mis en difficulté la roulotte de M. Sepey. Mais, depuis lors, tout a été rétabli. Voilà pour cette réponse.

Une question a été posée par M^me^ Isabelle Brunier concernant le petit parc de la rue du Parc, situé près d'un EMS et qui ne comporte aucun mobilier urbain. J'apporte la réponse suivante de la part de M. Oertli. De manière générale, nous sommes favorables à l'adjonction de mobilier urbain dans les parcs, dans la mesure où cela répond à un besoin et où cela reste compatible avec l'aménagement. Dans le cas présent, le projet d'origine prévoyait la pose d'un banc, qui n'a manifestement jamais été posé pour des raisons que nous ignorons. Le Service des espaces verts s'engage à en installer au moins un, conforme au projet d'origine. Je tiens un petit plan à votre disposition, Madame Brunier. Voilà, votre question aura permis qu'un banc soit installé.

Je réponds maintenant à la question de M^me^ Moratti Jung, relative à la piste cyclable bidirectionnelle sur le quai du Cheval-Blanc. Ce dossier a fait l'objet de nombreux allers et retours entre – devinez qui! – le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité du département que j'ai l'honneur de présider, et la Direction générale de la mobilité (DGM) du Canton, notamment en raison de la liaison entre le quai des Vernets et le quai du Cheval-Blanc, qui n'a finalement pas été prise en compte dans la régulation des feux lors de la mise en service du tram Acacias. Une solution a été trouvée consistant à faire traverser les cyclistes en deux temps, dans le sens Vernets-Cheval-Blanc, et la DGM a validé ce projet, non sans demander plusieurs adaptations des plans. La requête en autorisation de construire va être déposée très prochainement. La chaussée est en très mauvais état et il est possible qu'en modifiant les marquages l'ensemble de la chaussée doive être refaite. Le Service du génie civil du département municipal des constructions et de l'aménagement examine la question. En fonction des nécessités de réfection, l'aménagement pourrait être réalisé soit en automne 2011, soit au printemps 2012.

Enfin, je réponds à M^me^ Olivier au sujet de la première tranche de crédits pour la rénovation des toilettes publiques. Les travaux ont démarré cette semaine par un premier lot de trois W.-C. Les rénovations restantes seront effectuées à la suite, en fonction des particularités des sites. La fin des travaux pour l'ensemble des W.-C. concernés par ce premier crédit est prévue au printemps 2012.

Voilà pour les informations qui m'ont été transmises par les services.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 100 000 francs au titre de subvention d'investissement au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme participation financière aux travaux de transformation du musée (PR-843 A)[1].

Rapport de M. Gérard Deshusses

Préambule

La commission des finances s'est réunie les 26 janvier et 1er février 2011, sous la présidence de M. Robert Pattaroni, pour étudier la proposition PR-843 à la suite de son renvoi en commission par le Conseil municipal le 18 janvier 2011. Que Mme Sandrine Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remerciée de son excellent travail.

Travaux de la commission

Séance du 26 janvier 2011

Audition de Mme Sandrine Salerno, maire de la Ville de Genève, chargée du département des finances et du logement, accompagnée de Mme Biljana Kostadinov, adjointe de direction, Me Luc Hafner, président du Conseil de fondation du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et de M. Roger Mayou, directeur du musée

En préambule, Mme Salerno déclare que la proposition est très détaillée et qu'elle a été établie par Mme Kostadinov qui pourra répondre à toute question technique sur l'objet.

A l'invitation du président de séance, Me Hafner rappelle que le Musée international de la Croix – Rouge et du Croissant-Rouge existe depuis 22 ans, son inauguration ayant eu lieu en 1988, et que sa fonction est multiple. Il est tout à la fois mémoire d'un mouvement comprenant 180 sociétés à travers le monde, et un lieu où peuvent être déposés les objets et souvenirs de chacune d'entre elles. Ce musée est également très proche du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) dont il expose les activités et qui contribue à son financement annuel. Actuellement, le musée est organisé de façon historique et chronologique; or il a

[1] Proposition, 4528.

été décidé de rénover l'exposition permanente et de changer la manière de présenter ses thématiques.

Me Hafner souligne que ledit musée compte entre 100 000 et 110 000 visiteuses et visiteurs par an, et que la moitié d'entre elles et eux sont des jeunes âgé-e-s de 14 à 22 ans. Il s'ensuit que le musée revêt également un but éducatif, incitant sans nul doute les nouvelles générations à prendre conscience des problématiques des Droits humains, de la Croix-Rouge et de la guerre, suscitant même des vocations. En conséquence, l'objectif est d'agrandir le centre pédagogique dans le cadre du nouveau projet.

Par ailleurs, il convient encore de ne pas oublier que le musée fonctionne également en lien avec la Genève internationale, les Nations Unies et la Confédération. Il s'agit donc d'un espace important qui assume une part non négligeable du rayonnement de Genève dans le monde.

Enfin, Me Hafner rappelle que le musée avait été financé, en son temps, par des dons tout à la fois privés et publics, la Ville de Genève ayant octroyé de son côté la somme de 2,5 millions à cette réalisation, le budget de fonctionnement dès l'origine étant régulièrement assuré par la Confédération et le Canton de Genève, la première à hauteur de 1 million de francs chaque année (soit, pour l'heure, 20 millions au total), le second pour une somme annuelle de 557 000 francs (soit quelque 10 millions depuis 1991). Me Hafner ajoute que le CICR participe aussi de ce financement, de même que, depuis 3 ans, la Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge. La situation financière du musée est donc saine.

Cependant, le rénovation muséale souhaitée nécessite un appel tant auprès des milieux privés que des états étrangers et les collectivités publiques subventionnantes. Le projet est évalué à 12,8 millions pour la Croix-Rouge et, à la fin de 2010, quelques 10 millions ont pu être réunis avec le soutien de généreuses donatrices et donateurs privé-e-s. L'apport de la Ville, alors même que le but est presque atteint sur le plan financier, serait tout à la fois un encouragement et une aide précieux.

M. Mayou explique, pour sa part, qu'après 20 ans, le monde de l'humanitaire a changé et qu'il est donc nécessaire d'adapter l'exposition permanente. Il précise que trois thèmes ont été retenus, soit la défense de la dignité humaine, la construction du lien familial et le refus de la fatalité. Pour chacun d'eux, il a été fait appel à un architecte scénographe différent, soit trois personnes provenant d'horizons différents – le Brésil, le Burkina et le Japon – afin de refléter le côté international du mouvement. Ces trois architectes seront coordonnés par un atelier suisse.

M. Mayou ajoute qu'une partie du projet réside dans la construction d'un *Visitor Center* partagé avec le CICR. Cet espace sera conçu par un groupe

d'architectes genevois. Parmi les nouveautés, le musée comptera une salle dite des «focus» qui présentera une chronologie des évènements sous la forme d'un mur du temps interactif et actualisé, ainsi qu'un pan dévolu à l'actualité permettant de développer un thème en rapport avec une interrogation contemporaine.

Enfin, 250 m^2 seront consacrés à un espace pédagogique réservé à des activités en marges des expositions, selon un partenariat en voie de réalisation avec le Département de l'instruction publique, sur le thème des Droits humains.

Discussion en présence des personnes auditionnées

Un élu de l'Union démocratique du centre rappelle que, à l'origine, il y a 25 ans, le projet ne devait pas coûter un sou aux diverses collectivités publiques, mais il ne voit pas qui, aujourd'hui, serait assez téméraire pour s'opposer au financement complémentaire du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cependant, ce type d'opérations se veut toujours tripartite, associant la Confédération, le Canton et la Ville et il regrette que la demande actuelle ne soit présentée qu'à la cité de Calvin. Un organisme comme Pro Patria pourrait également participer, dans la mesure où ledit musée traite de la culture suisse dans ce qu'elle a de plus noble. Il en va de même de la Confédération qui impose à Genève un rôle international qui coûte cher à la commune.

M^{e} Hafner répond que ni la Confédération ni le Canton de Genève n'ont été sollicités, du fait qu'ils assurent déjà le budget de fonctionnement du musée, au contraire de la Ville qui n'a effectué qu'une seule contribution financière en 22 ans. Il souligne, par ailleurs, que les trois quarts de la somme nécessaire ont été versés par des entités privées et que 2 millions proviennent de la Suisse alémanique.

Une élue socialiste estime cette proposition excellente et le partage des charges entre collectivités publiques parfait. Elle demande néanmoins pourquoi ce dossier est revenu au département des finances et du logement et non au département de la culture.

M^{me} Salerno lui explique très volontiers que cette attribution est due au fait qu'elle a le privilège d'être maire de Genève cette année et que, nonobstant l'aspect culturel du musée, son statut relatif à l'identité genevoise, comme ses fonctions liées à «l'internationalité» de la Ville, ont conduit le Conseil administratif à lui confier la gestion de ce dossier. Elle ajoute que ce musée véhicule une image positive de Genève et de la Suisse à travers le monde.

La même élue municipale demande si la contribution de la Ville de 1 100 000 francs assure bien financièrement la moitié de l'espace 3 et si la visibilité de la contribution de la Ville sera effective dans ce cadre.

Mme la maire rappelle que différents partenariats étaient possibles en fonction du montant proposé et qu'il lui a semblé correct que la Ville de Genève verse une contribution significative, qui sera versée à la réalisation pour une part de l'espace «Refuser la fatalité», soit effectivement le numéro trois.

La commission apprend ensuite de Me Hafner et de M. Mayou que l'extension et la transformation dudit musée représentent un investissement global de 23,7 millions, dont la plus grande partie est prise en charge par le CICR. C'est ainsi que la reconstruction du restaurant est à la charge du CICR, alors que ce dernier partage avec la Croix-Rouge la réalisation du *Visitor Center*, à hauteur de 10,9 millions pour le premier et, respectivement de 6,8 millions pour la seconde. Le CICR a donné par ailleurs la garantie qu'il prendrait à sa charge tous les éventuels surcoûts. A cela, il convient d'ajouter encore la somme de 6 millions pour réaliser les espaces d'exposition. Au total, l'opération revient à 10,9 millions pour le CICR et 12.8 millions pour la Croix-Rouge.

Un élu radical demande pourquoi ce projet est comptabilisé dans les investissements plutôt que dans le fonctionnement, alors que ni le musée ni le terrain n'appartiennent à la Ville et qu'il est précisé qu'il s'agit un don.

Mme Kostadinov explique que cette décision est fondée sur le fait que, dans le cas présent, les seuils fixés par la loi sont dépassés et qu'un amortissement sur ce montant sera calculé.

Ce même élu n'est pas convaincu et réplique que la loi définit clairement ce qu'est un investissement. Il estime que cette opération relève clairement d'une dépense de fonctionnement qui doit être amortie sur une seule année. En conséquence, assène-t-il, cela n'a pas de sens de faire figurer ce montant pendant cinq ans au bilan.

Mme Salerno rappelle que cette question a déjà été soulevée pour d'autres projets, notamment du Bateau-Lavoir, qu'une explication des services de l'administration avait été sollicitée, que ces derniers avaient exposé les deux possibilités de comptabilisation et que le Conseil municipal avait choisi, en dernier ressort, de retenir, dans ce type d'opérations, une subvention d'investissement plutôt qu'une subvention impactant le compte de fonctionnement.

L'élu radical affirme que les propos de Mme la maire sont faux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si la fondation Pro Helvetia a été approchée puisqu'il manque encore une partie du financement souhaité.

M. Mayou relève que, à sa connaissance, Pro Helvetia ne soutient pas des investissements de ce type, mais uniquement des expositions et des projets à l'étranger. Il va néanmoins se renseigner et informera la commission ultérieurement.

Le même commissaire aimerait savoir si le projet ne démarrera qu'une fois la totalité de la somme réunie.

Me Hafner informe la commission que les travaux débuteront en juillet 2011 et que les fonds récoltés sont suffisants pour garantir la totalité de la réalisation dès maintenant. L'aide de la Ville est vivement souhaitée et la recherche de financement se poursuit, notamment à l'étranger.

Discussion en présence de Mme Salerno, maire de Genève

Mme Salerno propose, suite à la remarque du commissaire radical, la consultation de l'article 30 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC), alinéa 2, lettre c), dont elle donne lecture. Elle déclare que ce qu'elle a dit était correct et qu'en plus de l'explication, la commission avait reçu un document explicitant la différence entre un crédit d'investissement et un crédit de subventionnement. Elle ajoute que, en principe, on passe par la proposition qui a été faite, bien que l'on puisse faire autrement. Elle récuse donc la remarque de cet élu et relève très fermement que le propos de ce conseiller municipal n'était pour le moins pas très sympathique à l'endroit de Mme Kostadinov, responsable de l'élaboration de la proposition, en présence de deux invités, MM. Hafner et Mayou.

Séance du 1er février 2011

Discussion de la commission

Le président constate que la commission a reçu des réponses (cf. annexe: courrier de Mme Salerno, maire de Genève, en date du 31 janvier 2011).

Un élu radical précise que la comptabilité publique a évolué et que la LAC et son règlement ne sont pas à jour sur la question des investissements et du fonctionnement et qu'ils se contredisent. Il indique qu'il pourrait citer un autre article de la LAC disant le contraire et suggérant plutôt une comptabilisation en investissement. Il ajoute qu'il existe un nouveau modèle de comptes adopté en 2008, alors qu'il est fait référence au modèle de comptes daté de 1980. Il précise qu'il ne va pas mener un combat personnel et qu'il distingue le problème comptable du soutien qu'il convient d'accorder à ce musée. Il ajoute néanmoins qu'un don à fonds perdu à une entité qui n'appartient pas à la Ville reste tout de même pour lui de l'ordre du fonctionnement. Il souligne encore que, si l'on souhaite que l'effort de la Ville soit visible, il faut que les opérations soient inscrites dans les bons comptes. Il propose donc d'amender ce point, sans que cela remette en cause le soutien à accorder au musée.

Le président, dans la foulée, lui demande de fournir une proposition précise d'amendement.

Le groupe A gauche toute! déclare qu'il est d'accord avec ce projet, mais il rappelle que ce musée ne devait initialement rien coûter à la Ville. Il estime donc pour le coup que 1 100 000 francs, cela fait beaucoup de riens. Le groupe votera cette proposition parce qu'il soutient ce musée, mais il est las d'une politique du fait accompli, qui conduit tout bonnement à lui faire prendre des vessies pour des lanternes.

Le groupe socialiste ne s'étonne pas que la Confédération et le Canton ne paient pas, puisque c'est une politique qui devient habituelle que de refiler aux collectivités subsidiaires ce que ni les autorités fédérales, ni les autorités cantonales ne peuvent payer elles-mêmes, suite aux réductions fiscales offertes aux contribuables les plus aisé-e-s. Le groupe socialiste verrait néanmoins d'un mauvais œil qu'un tel musée file ailleurs parce que la Ville de Genève, à défaut du Canton, ne serait pas à même de le soutenir sur son propre territoire. Il déplore, par ailleurs, la légèreté manifestée par le groupe radical qui peine à présenter l'amendement annoncé pourtant de façon fort péremptoire et portant sur l'inscription comptable du don prévu.

Un commissaire des Verts estime que la direction de ce musée qui est payant devrait, une fois ces travaux terminé, offrir à la population genevoise la possibilité d'aller un jour gratuitement visiter ce musée au titre de remerciement pour la subvention versée par la Ville de Genève.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce projet pour sa beauté et parce que ce musée fait partie intégrante de la Genève internationale – n'en déplaisent à d'aucunes et d'aucuns – que les démocrates-chrétiens défendent fermement, car elle est une source de richesses culturelles et économiques. Certes, il convient de relever qu'il aurait été souhaitable que la Confédération et le Canton participent à cet effort financier.

Le groupe libéral constate que le musée sera agrandi, que ce n'est pas un crédit d'investissement inaliénable, qu'il s'agit d'un projet de muséologie, avec une scénographie réalisée par un architecte reconnu dans le monde entier. L'image de la Ville de Genève, en tant que troisième participant financier, est indispensable. Il est donc très favorable à ce projet.

Le groupe de l'Union démocratique du centre rappelle que la Genève internationale se résume à un certain nombre de missions diplomatiques et d'organismes au bénéfice d'accords passés avec l'état hôte, soit la Confédération. Contrairement à une idée répandue très tenace, toutes et tous les fonctionnaires s'acquittent des impôts qui sont versés à l'état hôte, ce qui fait que la Confédéra-

tion encaisse des milliards provenant de la Genève internationale, recette énorme que la Berne fédérale ne redistribue pas au Canton de Genève qui assure la sécurité de cette même Genève internationale, en engageant jour après jour sa propre police. L'Union démocratique du centre votera la subvention demandée mais, comptablement, dans le fonctionnement et non dans les investissements.

Largement interpellé, le commissaire radical suscité assure encore que le règlement d'application de la LAC se contredit et il explique que le «nouveau modèle de comptes» est le nom de l'ouvrage paru en 1980 et qu'il existe maintenant un nouveau «nouveau modèle de comptes». Il précise que la Ville suit l'ancien «nouveau modèle de comptes».

Vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, les membres de la commission des finances vous invitent, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à l'unanimité des membres présent-e-s, soit 14 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT) à accepter le projet d'arrêté ci-dessous. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Discussion postérieure au vote de la commission

Une commissaire libérale rappelle qu'un amendement radical avait été annoncé. Une élue des Verts estime, pour sa part, qu'aucune rédaction n'a été formulée.

Le commissaire radical suscité indique que l'amendement consiste à faire figurer pour l'article premier: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire de 1 100 000 francs destiné à une subvention de fonctionnement, etc.» et que, pour l'article 2, on fera usage de la formulation habituelle, dont il ne se souvient plus.

Le président déclare qu'il est délicat de voter ce point et que le commissaire radical n'a pas autorité pour être responsable des finances de la Ville. Il pense que pour faire une telle proposition, il serait bon de faire référence à l'autorité qui a le pouvoir de faire cette proposition. Il ajoute que la commission a le droit de corriger, mais que si elle se trompe, c'est tout de même ennuyeux.

Le groupe des Verts rejoint la position présidentielle. Il est difficile de départager le représentant radical de l'administration municipale à laquelle le groupe accordera sa confiance, tout en restant attentif à la réponse de la Surveillance des communes qui relèvera une éventuelle erreur de pratique. Il n'est pas possible de

voter une proposition et de se faire «retoquer » par la Surveillance des communes. Un tel projet d'amendement doit être vérifié par l'administration.

Le président observe qu'aucun commissaire n'est favorable à une entrée en matière sur cet amendement et valide le vote de la proposition.

Annexe: courrier de M^me^ Salerno, maire de Genève, en date du 31 janvier 2011

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA MAIRE

VILLE DE GENÈVE

Commission des finances
Monsieur Robert Pattaroni
Président
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 31 janvier 2011

Objet **Audition du 26 janvier 2011 – PR-843 Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR)**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Président,

Pour faire suite à l'audition du 26 courant concernant la PR-843 et conformément à la demande de la commission, je vous adresse la réponse écrite à deux questions suivantes :

1) **Un soutien par la Fondation Pro Helvetia est-il envisageable ?**

Pro Helvetia n'accorde pas de subvention pour des projets servant à créer ou à conserver des infrastructures, ou à acquérir des équipements. En conséquence, elle n'entrerait pas en matière pour financer la transformation du MICR.

2) **La Ville de Genève n'étant ni propriétaire du terrain, ni du bâtiment, pourquoi la subvention est-elle enregistrée en investissement et non en fonctionnement ? L'imputation est incorrecte et il n'y a pas lieu d'amortir ce type de dépenses.**

Il s'agit bien d'une subvention d'investissement en conformité de la Loi sur l'administration des communes (LAC) et de son règlement d'application.

L'article 30 de la LAC fixe de manière exhaustive le champ de compétence du Conseil municipal (CM). Parmi ces compétences, le CM délibère sur les crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif et financier.

L'article 30 du RaLAC détermine plus précisément le crédit d'engagement comme suit :

*« **Art. 30 Définition***
1 Un crédit d'engagement est une autorisation d'investir dans un but précis un montant fixé qui ne figure pas au budget de fonctionnement.
2 Un crédit d'engagement doit être demandé pour toute dépense d'investissement excédant 100 000 F pour un seul objet, notamment pour :
a) les dépenses pour l'achat, la réalisation et l'amélioration de biens du patrimoine administratif;
b) les prestations fournies par l'administration communale pour la création et l'amélioration de tels biens;
c) l'octroi de subventions uniques pour l'achat, la création et l'amélioration de ces biens par des tiers;
d) l'octroi de prêts et l'acquisition de participations dans le cadre de l'accomplissement de tâches publiques;

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 55
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

e) les transferts du patrimoine financier dans le patrimoine administratif.
3 Un investissement est une dépense destinée à des biens dont l'existence et l'usage doivent être garantis pendant une certaine durée.
4 Une dépense d'investissement jusqu'à 100 000 F pour un seul objet peut, le cas échéant, être incluse dans un crédit budgétaire.
5 Un crédit doit également être demandé au conseil municipal pour tout placement du patrimoine financier, sous réserve de l'article 48, lettre j, de la loi qui donne la compétence au conseil administratif, au maire après consultation de ses adjoints ou à un adjoint dans le cadre de ses fonctions déléguées, d'opérer des placements financiers. »

L'alinéa 2 stipule qu'un crédit d'engagement doit être demandé, notamment, pour l'octroi de subventions uniques pour l'achat, la création et l'amélioration de tels biens par des tiers. Le « tels biens » fait référence aux biens du patrimoine administratif, implicitement appartenant à la Ville de Genève. Toutefois, la lettre c) prévoit la possibilité d'octroyer une subvention à des tiers pour l'achat, la création et l'amélioration de ces biens. Dans ce cas, il est difficile d'envisager qu'un tiers puisse bénéficier d'une subvention pour l'achat, la création ou la transformation d'un bien qui, in fine, doit être propriété de la Ville. En fait, il s'agit d'une subvention pour un bien qui aurait été qualifié de patrimoine administratif s'il avait été propriété de la Ville.

S'agissant de l'amortissement, l'article 34 RaLAC régit les durées d'amortissement. A son alinéa 6, lettre h), un amortissement de 5 ans est prévu pour les "subventions d'investissements à des entités privées". Il soutient pleinement le raisonnement mis en évidence ci-dessus.

Enfin, pour répondre de manière complète, la Ville de Genève, comme les autres communes, est soumise au Nouveau modèle de compte (manuel de comptabilité publique) qui, dans son plan comptable, définit plusieurs catégories d'actifs, dont la classe 16 « Subventions d'investissements ». Cette classe est définie comme suit :

« 16 Subventions d'investissements
Subventions accordées par la collectivité à des tiers pour des investissements qu'elle désire promouvoir. Elles figurent donc à l'actif du bilan. Dans les cas limites, ou lors de la ventilation de sommes globales avec certains montants de peu d'importance, c'est le principe de la prédominance qui vaut pour l'imputation. »

En espérant avoir répondu à satisfaction à votre demande et demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Premier débat

M^me^ Salika Wenger (AGT). En préambule, j'aimerais dire que la population très populaire des Délices sera enchantée des rires qu'elle a entendus au moment du vote de la motion d'ordre! Je me réjouis d'expliquer aux habitants à quel point vous savez les défendre… *(Protestations.)* Oui, vous avez été lamentables! *(Huées.)*

La présidente. En ce moment, nous traitons le rapport PR-843 A, Madame Wenger!

M^me^ Salika Wenger. Je ne pouvais pas manquer de faire cette réflexion, car nous savons tous que, de ce côté-là, Mesdames et Messieurs, vous ne défendez que ceux qui n'ont pas besoin de l'être!

Cela dit, il va être beaucoup plus simple de voter ce million pour le Musée de la Croix-Rouge. Certes, je me souviens de ce qui nous avait été dit à l'époque, à savoir qu'il ne coûterait rien à notre municipalité, que c'était l'affaire de la Confédération et que nous, Ville de Genève, nous nous contenterions d'accueillir le musée. Mais pour autant je ne refuserai pas ce million, d'abord parce que le Musée de Croix-Rouge est l'un des musées les plus visité à Genève, contrairement à ce qu'on imagine… *(Brouhaha.)* Je vois que la culture ne vous intéresse pas non plus, Mesdames et Messieurs de la droite!

La présidente. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, veuillez écouter l'oratrice!

M^me^ Salika Wenger. Je disais que ce musée était très important pour Genève, d'une part à cause du rapport de Genève avec la Croix-Rouge et d'autre part parce qu'il est atypique, si je puis dire. Il présente des expositions à chaque fois extrêmement pertinentes et je le répète pour ceux qui n'écoutaient pas – ils étaient nombreux! – c'est le musée le plus visité à Genève. Alors, il me semble que ce million n'est pas un luxe. Dans un sens, c'est un peu une danseuse que nous nous offrons ce soir, dès lors que, initialement, nous n'avions pas prévu de passer à la caisse et qu'il n'a jamais été question que Genève subventionne d'une manière ou d'une autre ce musée. Néanmoins, nous accepterons ce crédit.

M^me^ Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien votera ce crédit avec enthousiasme, et cela pour trois raisons principales,

parmi beaucoup d'autres. D'abord, c'est un beau projet, qui prévoit entre autres la création d'un espace pédagogique pour les quelque 50 000 jeunes qui visitent chaque année le musée. Car celui-ci est non seulement un lieu d'histoire, de mémoire, d'espoir aussi, mais aussi un lieu éducatif, où les jeunes peuvent découvrir les valeurs et les fondements du droit international humanitaire. Comme il est si joliment écrit sur le site web du musée, «si les jeunes sont l'avenir de l'humanité, ils sont aussi l'avenir de l'humanitaire».

La deuxième raison qui nous amène à voter ce crédit, c'est que la rénovation du musée sera financée aux trois quarts par des fonds privés, ce qui ne peut que nous réjouir, au sein du Parti démocrate-chrétien. Malheureusement, on ne peut pas en dire autant de tous les projets qui sont présentés au Conseil municipal. A cet égard, je suis un peu attristée de voir que M^me^ Wenger – qui n'est d'ailleurs plus là et qui ne juge pas utile d'écouter les débats! – que M^me^ Wenger tout d'un coup a quelques problème à voter un projet financé aux trois quarts par des fonds privés. Je rappelle que cela ne lui pose pas problème de financer à 100% des institutions qui ne daignent pas chercher des fonds privés… Je pense entre autres à l'Usine, vous l'aurez compris!

Enfin, troisième raison qui nous amène à accepter ce projet: ce musée et plus largement le CICR (Comité international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) sont les meilleurs ambassadeurs de la Suisse à l'étranger. Ils font partie de l'identité genevoise, ils contribuent également à rapprocher la Genève locale de la Genève internationale. Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera avec enthousiasme ce projet.

M^me^ Renate Cornu (L). Il est évident que, dans notre groupe, nous voterons aussi ce projet qui, de plus, d'après ce que nous savons, sera réalisé par un grand architecte. Ce n'est pas la première fois que nous pouvons applaudir le fait qu'un grand architecte international intervienne dans une institution culturelle. Donc, ne serait-ce que pour cela, nous sommes ravis de voter ce projet.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, puisque chaque parti y va de son couplet, souffrez que je vous donne la position du groupe de l'Union démocratique du centre, d'autant que je dois être un des rares ici à avoir voté il y a vingt-cinq ans le crédit initial pour ce musée.

Qu'avait-il été affirmé il y a vingt-cinq ans? Que ce projet ne devait pas coûter un franc aux diverses collectivités publiques. Comme je l'ai dit en commission des finances, je ne vois pas qui aujourd'hui serait assez téméraire pour s'opposer au financement complémentaire du Musée international de la Croix-Rouge et du

Croissant-Rouge. Toutefois, ce type d'opération réunit toujours trois partenaires, c'est-à-dire qu'on y associe la Confédération, le Canton et la Ville. Or que constatons-nous? Que seule la Ville de Genève participe à cette affaire. Je le regrette, d'autant plus que la Confédération impose à Genève un rôle international qui coûte très cher.

Ceci figure dans le rapport, mais pour celles et ceux qui nous écoutent, je rappelle que la Genève internationale se résume à un certain nombre de missions diplomatiques et d'organismes au bénéfice d'accords passés avec l'Etat hôte, soit la Confédération suisse. Contrairement à une idée très répandue et très tenace, mais fausse, tous les fonctionnaires s'acquittent d'impôts qui sont versés à l'Etat hôte, donc à la Confédération. Or cette dernière ne reverse pas grand-chose à la République et canton de Genève, à qui incombe notamment la prise en charge des frais de sécurité et sûreté des organisations internationales et des missions diplomatiques. Pour la petite histoire, il est piquant de relever qu'il y a plus de missions diplomatiques à Genève qu'il n'y en a à Berne.

En définitive, nous voterons ce crédit, tout en rappelant qu'au niveau comptable nous aimerions qu'il soit imputé au budget de fonctionnement et non au budget des investissements.

M. Salvatore Vitanza (R). Notre groupe acceptera ce crédit parce que des fonds privés ont été trouvés pour financer le projet et parce que c'est une nécessité d'entreprendre ces travaux. Maintenant, je voudrais m'adresser à M^me^ Wenger qui, à chaque fois, se plaint que les bancs de droite ne votent pas les crédits: ce soir, elle sera surprise et contente de constater que nous allons voter un crédit pour la culture! *(Exclamations.)*

M^me^ Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste votera avec enthousiasme ce crédit, car nous estimons que le Musée de la Croix-Rouge est un pôle de valorisation de notre ville et que nous devons participer au financement des travaux d'agrandissement.

Je voudrais répondre aux assertions de ma collègue M^me^ Wenger, qui rappelait que, lors de la création du musée, il avait été dit que la Ville ne participerait pas, qu'elle ne mettrait pas un sou. Effectivement, la Ville, depuis la création de ce musée il y a vingt-deux ans, n'a pas donné un sou pour son fonctionnement! Le musée est subventionné à hauteur d'un million par année par la Confédération et pour plus de 550 000 francs par le Canton, ce qui, en vingt-deux ans, représente quelque 30 millions de francs.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Genève doit contribuer à l'agrandissement du musée, afin de mettre à disposition un *Visitor Center* et plusieurs autres salles, dont une, je le souligne, dédiée entièrement au thème «Refuser la fatalité» sera construite par un architecte japonais avec la mention «Ville de Genève», puisque nous sommes «partenaire d'or». Quant aux travaux, dont le coût est estimé à 23 millions, les trois quarts seront financés par des privés, le reste étant financé par la Croix-Rouge et le CICR. La participation de 1,1 million de francs de la Ville de Genève, en tant que municipalité responsable qui veut assurer un rayonnement à ce musée, est tout à fait adéquate.

Nous tenons à féliciter tant le président du conseil de fondation, M. Hafner, que M. Mayou, directeur du musée, qui sont venus à la commission des finances pour nous donner toutes les explications, et à les remercier pour avoir mis en route ce beau projet.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est étonnant de constater que les points de vue des partis diffèrent selon qu'ils ont ou non un rôle gouvernemental et des responsabilités. M^me^ Olivier, dont je partage totalement les propos, est membre d'un parti qui est aux commandes dans plusieurs gouvernements. Dans ce cas, on se doit d'avoir un certain sens des responsabilités. A gauche toute!, en revanche, ne participe pas au gouvernement au niveau cantonal… L'Union démocratique du centre n'a pas non plus de rôle gouvernemental à Genève… Je sais que tous aimeraient l'avoir, mais ils ne l'ont pas.

Alors, quand M^me^ Wenger dit que c'est un musée très visité, cela signifie qu'il attire beaucoup de visiteurs à Genève et que ceux-ci amènent donc des recettes. Souhaiter que la Ville ne participe pas au projet alors qu'elle bénéficie des retombées du musée, c'est quand même paradoxal. Mais quand on n'est pas aux commandes on peut tout dire…

Du côté de l'Union démocratique du centre, c'est un peu le même problème. Mesdames et Messieurs, savez-vous que les retombées des organisations internationales sont de l'ordre de 2 milliards? Ces 2 milliards, pour une grande part, reviennent malgré tout à notre ville, dans tous les secteurs: je ne parlerai pas des banques, mais des bistrots, des restaurants, des commerces en tous genres. Par voie de conséquence, ce n'est pas un geste de grande générosité que de contribuer à la transformation du musée, même si, formellement, l'on sait bien que la Confédération devrait payer encore plus.

En l'occurrence, je crois qu'il faut savoir raison garder. Je suis heureux d'entendre que tous, ici, nous accepterons ce crédit, mais j'estime que les réticences des uns et les autres sont malvenues – même si, bien sûr, quand on est dans l'opposition, on peut tout critiquer!

M^me^ Salika Wenger (AGT). Visiblement, certains veulent remettre en cause les positions du groupe A gauche toute! Alors, d'abord, je dirai à ceux qui l'auraient oublié que, quand je parle, ce n'est pas M^me^ Wenger qui parle, mais A gauche toute! Et nous sommes tous d'accord sur cette proposition.

Ensuite, on ne peut pas dire que c'est peu de chose de donner un million au musée, qui l'aurait de toute manière reçu de la Confédération. Au contraire, c'est un geste important pour les Genevois que de participer à ce musée. Quant à l'attitude de la droite consistant à rire parce que la gauche défend la culture, je me réjouis de la prochaine législature, car j'ai vu comment, à droite, vous traitez la culture! Comme je l'ai dit hier, vous êtes d'accord avec tout ce qui est culturel, en tout cas pour consommer de la culture. En revanche, pour voter les budgets, vous êtes beaucoup plus restrictifs!

Cette fois-ci, pour le Musée de la Croix-Rouge, vous ne l'êtes pas. J'imagine bien que dire devant les téléspectateurs que vous refusez de donner de l'argent à la Croix-Rouge, ou même au Musée de la Croix-Rouge, cela fait mauvais genre. Mais moi je vous ai vus travailler en commission et je ne suis pas convaincue que ce soit votre fibre culturelle qui vous amène à accepter ce crédit. Alors, de grâce, ne nous donnez pas de leçon!

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je reprends la parole, car je ne peux pas laisser passer les propos de notre collègue Pattaroni. La présence des organisations internationales génère des recettes pour la République et canton de Genève, certes, mais elles génèrent aussi un certain nombre d'obligations et de dépenses.

M. Pattaroni, qui est officier, doit savoir que le canton de Genève compte 107 km de frontières extérieures avec la France et 5 km de frontière avec le canton voisin. M. Pattaroni doit savoir que lorsque sont organisées à Genève des rencontres ministérielles ou de très haut niveau, cela implique des engagements de sûreté, de sécurité, qui ne sont pas gratuits et qui incombent principalement à la République et canton de Genève, donc à ses contribuables. M. Pattaroni doit aussi savoir que la présence des organisations internationales à Genève est facteur d'une forte pression sur le logement, sur le prix des terrains, sur le prix des locations… Car il faut tout dire. On ne peut pas critiquer la position d'un parti sans dire toute la vérité.

Et maintenant, puisque l'occasion m'en est enfin donnée, je vais faire justice de celles et ceux qui se gargarisent de la Genève internationale. La votation sur l'extension de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) m'est restée sur l'estomac et en travers de la gorge. Alors, puisque l'occasion m'en est donnée, je vais en parler. Il y a quelque temps, M. Maurice Allais, prix Nobel d'économie et seul lauréat français d'ailleurs, s'exprimait ainsi à propos du directeur de l'OMC,

je cite: «Cet homme qui était en poste à Bruxelles auparavant, commissaire européen au commerce, ne comprend rien, rien hélas! Face à de tels entêtements suicidaires, ma proposition est la suivante: il faut de toute urgence délocaliser Pascal Lamy, un des facteurs majeurs de chômage.» On est loin de la déférence servile et peu digne du monde politique face aux exigences de l'OMC.

Les démonstrations de M. Maurice Allais sont autrement plus réalistes que la fuite en avant mondialiste dont on est loin d'avoir mesuré les graves conséquences. En effet, pour M. Maurice Allais, tout ce qui doit arriver arrive. Je terminerai en disant qu'il est à craindre que notre pays le découvre prochainement. J'ai dit.

M. Robert Pattaroni (DC). Je ne vais pas répondre au sujet de l'OMC. Je pourrais argumenter, mais je ne le ferai pas. Pour ce qui est des organisations internationales en général, je pense qu'il est important de savoir ce qu'était Genève il y a une centaine, voire une cinquantaine d'années. Depuis, Genève est devenue une ville importante, presque trop prospère pour certains… Faut-il le regretter? Je laisse à ceux qui le regrettent le soin de l'exprimer. Mais des études fondamentales ont été faites, auxquelles j'ai eu la chance de participer en tant qu'économiste, qui montrent que le fondement de la prospérité de Genève ces dernières décennies provient de la présence des organisations internationales.

Au cours des dernières décennies, ce n'est pas d'abord le secteur financier, ni le secteur industriel, mais bien les organisations internationales qui ont constitué ce qu'on appelle la base économique. La base économique, c'est ce qui détermine un développement et une nature en termes de substance économique. Cela, on ne peut pas le nier. Alors, évidemment qu'il y a des retombées négatives, mais c'est précisément là que les partis aux responsabilités doivent faire la pesée d'intérêts. Il y a des retombées négatives, des pressions sur le logement, par exemple, mais ces pressions sont dues à de nombreux facteurs. On pourrait en parler longuement, mais je ne pense pas que ce soit le moment.

Encore une fois, reconnaissons qu'il y a les partis aux responsabilités et les partis qui aimeraient bien y être, mais qui n'y sont pas encore. Le jour où ils y seront – faut-il qu'ils y soient? c'est un point de vue à discuter – ils changeront d'avis, on le sait.

M. Armand Schweingruber (L). Je suis un peu étonné de la tournure que prend ce débat et du va-et-vient entre les intervenants… Chers collègues, pour savoir où on va, il faut savoir d'où on vient. Pour revenir à ce que signifie la Croix-Rouge pour Genève, il faut remonter au milieu du XIX^{e} siècle, en 1859, au

moment de «l'électrochoc» ressenti par Henry Dunant sur le champ de bataille de Solferino. Henry Dunant n'était pas là dans l'intention prévue de soigner des blessés, mais il souhaitait rencontrer l'empereur Napoléon III en personne, pour régler des problèmes de gérance de propriétés en Algérie dont il avait la responsabilité.

Toujours est-il que cet «électrochoc» a eu lieu et qu'Henry Dunant a ensuite rédigé son fameux mémoire intitulé «Un souvenir de Solferino». Il l'a communiqué à ce qui existait déjà sous le nom de Société genevoise d'utilité publique, dont le siège – il y a une plaque commémorative – se trouvait à la rue de l'Evêché. Un comité s'est créé qui a eu l'audace de se constituer en commission permanente et qui comprenait Henry Dunant, qui avait vu les événements de cette guerre en Italie, le général Dufour, Gustave Moynier et deux médecins, Théodore Maunoir et Louis Appia. D'habitude, quand on crée une commission, c'est souvent pour enterrer un problème et ne plus en entendre parler. Or le comité s'est constitué en 1863 et a eu cette autre audace de convoquer une conférence internationale en 1864, qui s'est tenue à la salle de l'Alabama, dans l'Hôtel de Ville où nous siégeons en ce moment. Et ce fut la signature de la première convention de Genève pour la protection des blessés de guerre dans les conflits terrestres. Voilà quelle a été l'efficacité de ce groupe de cinq Genevois d'élite!

C'est dire à quel point nous avons un devoir de reconnaissance envers ces personnes qui ont donné à la Ville de Genève une identité fondamentale, à l'origine de sa vocation internationale. S'il y a eu par la suite une Société des Nations installée à Genève par le souhait exprès du président Wilson, c'est aussi parce qu'il y avait l'héritage de la Croix-Rouge et celui de l'arbitrage de l'Alabama entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis à la suite de la guerre de Sécession, qui s'est déroulé dans la salle se trouvant sous nos pieds et dont c'est devenu le nom. Et s'il n'y avait pas eu la Société des Nations qui, malheureusement, n'a duré qu'environ vingt ans, il n'y aurait pas eu ensuite l'ONU à Genève, parce qu'en 1946 les bâtiments disponibles pouvaient aisément être cédés à la nouvelle organisation.

Les germes de la Genève internationale, c'est cela, et il convenait de les rappeler brièvement. Je ne comprends donc pas qu'on puisse tergiverser, discuter, faire du va-et-vient autour d'un crédit qui est d'une pareille évidence, en faveur d'une institution qui est vraiment à l'origine de la vocation internationale de Genève, vocation dont tout le monde se prévaut, dont on est fier, mais qu'il s'agit de cultiver et d'entretenir pour le futur! *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (63 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 100 000 francs destiné à une subvention d'investissement au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge au titre de participation aux travaux liés à son extension et à sa transformation au 17, avenue de la Paix.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :

– arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;

– arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;

ou

– arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;

– arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835 A)[1].

Rapport de M^me^ Annina Pfund.

Préambule

La commission des travaux et des constructions s'est réunie les 1er et 8 décembre 2010, le 26 janvier 2011, le 16 mars et le 6 avril 2011, sous la présidence de M. Alexandre Wisard, pour étudier la proposition PR-835 à la suite de son renvoi en commission par le Conseil municipal le 23 novembre 2010. Que M. Jorge Gajardo Muñoz, qui a assuré la prise de notes de ces séances, soit remercié de son excellent travail.

Travaux de la commission

Séance du 1er décembre 2010

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Pierre-Alain Mottier, architecte rattaché au Service des bâtiments et responsable du dossier, de MM. Patrick Devanthéry et Vincent Mas Durbec, architectes mandataires

[1] Proposition, 3173.

Dans son introduction, M. Pagani rappelle que le département des constructions et de l'aménagement est un département constructeur et qu'il est au service du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. En effet, c'est le département présidé par M. Manuel Tornare qui est chargé des relations régulières avec le Genève-Servette Hockey Club (GSHC) et qui a pris en main la négociation d'une convention entre les deux parties.

Dans son exposé, M. Mas Durbec explique que le concept architectural, qu'il porte avec M. Devanthéry, vise à adapter la patinoire aux besoins contemporains: accueillir plus de spectateurs et de manière plus confortable.

Suivant les arrêtés de la PR-835, les projets comportent trois volets:
– le premier volet prévoit la construction d'une sky loge, une grande galerie VIP tout en haut de la grande tribune, au point de vision permettant le plus de dégagement possible;
– le deuxième volet du projet prévoit le reprofilage des gradins de l'aile des sponsors, de sorte à proposer un plus grand nombre de places assises avec un bon confort de vue en supprimant les angles morts. Ce deuxième volet prévoit aussi la construction d'un lounge, pour les entre-matchs, à l'arrière de la façade côté Voirie du bâtiment de la patinoire:
– enfin, le troisième volet prévoit une intervention de fond dans les vestiaires du sous-sol, où sera notamment posée une nouvelle installation de ventilation à double flux.

M. Pagani souhaite rappeler que le programme des travaux a été défini suivant les demandes des responsables du club et des besoins de la collectivité publique. La Ville tient notamment à ce que la patinoire reste polyvalente. Les responsables du club ont ensuite signé le programme. Selon les estimations des comptables du Canton et de la Ville, qui ont réalisé un audit financier du club, la présente proposition devra permettre au GSHC de dégager 2,5 à 3 millions de francs avec un taux de remplissage de 60%, de manière à sortir de la spirale du déficit qui se monte à 3 millions par an depuis plusieurs années.

Un commissaire demande si les défenseurs du patrimoine ont donné leur avis sur ce projet. M. Pagani répond que les défenseurs du patrimoine ont bien été associés à toutes les requêtes en autorisation de construire. Il a appris que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) vient de donner un préavis favorable au projet, à quelques détails près. L'autorisation de construire devrait être délivrée prochainement.

Une commissaire a l'impression que le club et la Ville elle-même jouent et misent au casino en pariant sur les résultats du GSHC. Que fera la Ville si le déficit augmente? Et si les nouveaux travaux ne sont pas achevés dans les temps, quelles incidences cela aura-t-il sur les finances du club? M. Pagani estime que

le GSHC a fait ses preuves en tant qu'équipe gagnante. Certes, on fait des améliorations qui leur sont utiles, mais on entretient aussi un lieu populaire, apprécié d'une partie importante de la population genevoise.

Séance du 8 décembre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, qui est auditionné à la demande de la commission dans le cadre de l'étude de la proposition PR-835, ainsi que de M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du département des constructions et de l'aménagement

M. Tornare rappelle que la Ville et le Canton se sont engagés, en juin 2010, à sauver le GSHC, à aider l'association Genève Futur Hockey et à engager des investissements destinés à rénover la patinoire des Vernets. L'Etat s'est engagé pour 1,6 million de francs sur le fonds Sport-Toto. Du côté de la Ville, on attendait, pour verser les 750 000 francs promis, que les comptes du club et de l'association Genève Futur Hockey soient séparés, ce qui vient d'être fait. Le club s'est aussi engagé pour la semaine suivante à faire un *business plan* pour Genève Futur Hockey. De son côté, la commission des finances du Conseil municipal a accepté d'accorder à Genève Futur Hockey une subvention de 500 000 francs renouvelable dès 2011. Le Canton fera de même entre 2011 et 2014. Des discussions seront aussi engagées entre la Ville et le Canton pour une convention de soutien à Genève Futur Hockey.

M. Tornare n'ignore pas que le GSHC traverse une mauvaise passe financière et sportive, mais il est d'avis que cette situation est passagère. Il estime donc que la Ville doit aider ce club d'élite qui s'est fait un public. La Ville peut engager pour cela les investissements nécessaires pour aménager les sky loges, le restaurant et les vestiaires, tels qu'il sont compris dans la proposition PR-835.

Audition de M. Hugh Quennec, président du Genève-Servette Hockey Club SA (GSHC), et de M. Chris McSorley, manager général du GSHC, ainsi que de MM. Jean-Claude Portier et Jean-Noël de Giuli, architectes-conseil du GSHC

En ouverture, M. Quennec tient à souligner qu'une nouvelle patinoire est nécessaire au club afin de le rendre indépendant. L'actuelle patinoire n'offre pas de potentiel suffisant pour développer des conditions d'accueil adéquates, ni de bonnes conditions de vue. Il estime que le club doit pouvoir disposer d'infrastructures qui soient à la hauteur des exigences de la ligue nationale A. M. Quennec apprécie cependant les efforts déployés par les conseillers administratifs Pagani et Tornare pour améliorer la patinoire actuelle. Il espère cependant que les propo-

sitions de travaux dont est saisi le Conseil municipal ne compromettront pas ce grand projet. Il faudrait aussi qu'ils soient terminés avant le début de la prochaine saison sportive.

M. Quennec rappelle que le club souhaite combler le déficit structurel de 3 millions de francs par an.

Les architectes du club ont alors lancé le concept des sky loges au sommet de la grande tribune et proposé de les construire en même temps qu'un restaurant à l'arrière et de rénover par la même occasion les vestiaires du sous-sol. Le projet a été discuté en trois séances avec l'équipe des architectes Devanthéry et Lamunière, mandataires de la Ville. En voyant le coût du projet, les architectes du club, conscients que le projet des sky loges prendrait du temps, ont alors réfléchi à des solutions intermédiaires.

Interrogé par une commissaire, M. Quennec explique que le GSHC est bien une société anonyme et il confirme que son caractère est bien sportif et commercial. Le GSHC a signé une convention pour cinq ans avec la Ville de Genève. M. McSorley espère que le crédit de rénovation qui est soumis à la commission permettra au club de patienter jusqu'à l'édification d'une nouvelle patinoire. M. Portier ajoute que les sky loges et les vestiaires permettront aussi à la patinoire actuelle de survivre. Cela permettra à ce lieu d'accueillir d'autres événements. Il souligne que les 14 millions demandés seront investis dans des installations pérennes.

Séance du 26 janvier 2011

Audition de M. Xavier de Rivaz, directeur de la Direction des plans d'affectation et requêtes, Office de l'urbanisme, Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)

M. de Rivaz prie la commission d'excuser l'absence du conseiller d'Etat Mark Muller. Il explique que, à la demande du conseiller d'Etat Mark Muller, il a commencé à réfléchir à la question d'un site où placer une patinoire de niveau olympique. Il précise que ce travail est largement suspendu aux décisions que va prendre la Ville de Genève. Il a en effet pour consigne de ne pas se substituer à la Ville dans la recherche d'un lieu d'implantation, mais de se tenir à la disposition de la commune au cas où elle en aurait besoin.

Un commissaire demande des précisions sur les lieux et les types de terrains recherchés: droit de superficie octroyé à des tiers ou financement commun Ville-Etat? M. de Rivaz explique que le magistrat Muller souhaite tenir compte de l'identité genevoise de l'équipe bénéficiaire de la patinoire. C'est pourquoi les recherches sont actuellement ciblées sur la commune de Genève et sa proche périphérie.

Un commissaire demande si le groupe de travail Ville-Etat sur la patinoire s'est déjà réuni. M. de Rivaz répond que le groupe de travail en est au stade des premiers contacts et qu'aucun rendez-vous n'a encore été fixé.

Séance du 16 mars 2011

Ce jour, les travaux de la commission des travaux et des constructions sont suspendus. Son président informe les commissaires que M. Pagani déposera un amendement pour la proposition PR-835.

Séance du 6 avril 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiment

M. Pagani explique que l'amendement à la proposition PR-835 qu'il présente comprend trois arrêtés, dont seul le premier est nouveau, alors que les autres volets du projet ont été repris de la proposition PR-835 originale. Le but de l'arrêté I est de modifier la tribune côté Voirie en aménageant des sièges et des loges VIP sur une structure qui s'avance sur la surface glacée jusqu'au rink. Cette nouvelle structure doit permettre au Genève-Servette Hockey Club SA de dégager environ 1,5 million de francs par an, sans toutefois pouvoir rattraper le montant de son déficit structurel qui est de 3 millions.

M. Pagani explique que, suite à un accord entre le GSHC, le Conseil d'Etat et le Conseil administratif de la Ville de Genève, le club se chargera de mener les études, de demander les préavis de la CMNS et les autorisations nécessaires auprès du Canton de Genève afin que tout soit prêt pour démarrer les travaux en juin 2011. Il explique que, la Ville ayant utilisé le crédit approuvé pour préparer le projet de la proposition PR-835, c'est le club qui prendra en charge les coûts préalables. Cet amendement a été préavisé par le Conseil administratif, puis par le Conseil d'Etat et signé enfin par le club. La lettre du club que le magistrat a transmis à la commission fait foi.

M. Meylan explique que l'arrêté I amendé, dont la conception et les études sont prises en charge par les architectes du club, comprend l'installation d'une structure provisoire permettant d'aménager 738 places réparties entre sièges et salons VIP, qui se situeront sous les loges VIP actuelles. La nouvelle structure s'avance de 4,5 m à l'intérieur de la zone glacée et permet aux spectateurs une meilleure visibilité. Cette modification de la structure aura des effets sur les sorties de secours latérales et les places réservées jusqu'à présent aux supporters des

équipes en visite. La livraison de cette structure est prévue pour septembre 2011, pour autant que les travaux commencent en juin 2011.

L'arrêté II, dont la réalisation est prévue pour janvier 2012, comprend la zone *lounge* déjà présentée dans la proposition précédente. Des deux variantes proposées alors, c'est la plus grande qui est retenue. M. Meylan précise que ce chantier pourra se déployer sans problème pendant la saison sportive, car les travaux se dérouleront sur la façade extérieure, côté Voirie.

L'arrêté III concerne la rénovation des vestiaires, dont le montant est majoré en raison de la nécessité de louer des conteneurs pour y aménager des vestiaires provisoires. En effet, ces travaux se dérouleront pendant la saison sportive, jusqu'en novembre 2011.

M. Pagani prévient que, pendant les quatre à cinq ans qui suivront, le GSHC continuera à perdre de l'argent. La rénovation de la patinoire actuelle permettra cependant au club de subsister.

M. Pagani confirme que le GSHC a bien un déficit structurel de 3 millions par an. M. Quennec a mis de sa poche 14 millions à titre de garantie. Le déficit persistera tant que le club ne disposera pas d'un lieu à sa mesure. Il rappelle que la nouvelle structure pour les VIP permettra d'engranger 1,5 million de francs, ce qui représente seulement la moitié de leur déficit. Les dirigeants du GSHC assurent qu'ils trouveront le reste à l'extérieur.

Discussion et vote

Les Verts soutiendront la proposition PR-835 amendée le 30 mars 2011. Ils auraient refusé la proposition PR-835 initiale, qu'ils jugeaient trop chère.

Le Parti radical partage l'avis du préopinant et il soutiendra la proposition PR-835 amendée le 30 mars, dont le principal mérite est de recueillir l'approbation de toutes les parties concernées.

Le Parti socialiste explique que, de la première demande de crédit, les socialistes n'auraient probablement retenu que les vestiaires. Il approuvera en revanche la proposition PR-835 amendée le 30 mars.

Par ailleurs, les commissaires socialistes ne croient pas à la soudaine assurance du club de trouver à l'extérieur les ressources nécessaires pour couvrir leur déficit structurel, alors que ses dirigeants n'ont pas été capables de le faire par le passé.

Le Parti démocrate-chrétien est d'avis que ce dossier a été mal géré depuis le début par le Conseil administratif. Il déplore que la Ville soutienne si mal une

équipe qui gagne, comme le Genève-Servette Hockey Club. Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la proposition PR-835 amendée le 30 mars. Le fait que l'investissement demandé ait baissé de moitié entre une version et l'autre de la proposition indique à quel point la proposition PR-835 d'origine était mauvaise.

Le groupe A gauche toute! était réticent depuis le début à la demande de crédit initiale, ce d'autant que cet investissement aurait été consenti en ignorant l'avenir qui est réservé aux Vernets. Les commissaires d'A gauche toute! soutiennent la proposition PR-835 amendée le 30 mars, mais tiennent à déplorer que les prix des places soient devenus prohibitifs, ce qui est bien dommage pour la popularité du hockey.

Le Parti libéral estime que le travail accompli autour de la patinoire par l'administration de la Ville relève de l'amateurisme. Il ne souhaite pas cependant que le GSHC et le public en paient le prix, c'est pourquoi il votera en faveur de la proposition PR-835 amendée le 30 mars.

L'Union démocratique du centre refusera la proposition PR-835 amendée. Comme elle l'a déjà exprimé, l'Union démocratique du centre est attachée à l'économie libérale. De ce fait, elle est d'accord de subventionner le sport junior, mais elle n'est pas favorable au sport professionnel par le soutien public.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la proposition PR-835 amendée par le Conseil administratif le 30 mars 2011.

Mise aux voix, la proposition PR-835 amendée par le Conseil administratif le 30 mars 2011 est adoptée par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 677 000 francs destiné à l'aménagement de tribunes provisoires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 677 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2016.

PROJET D'ARRÊTÉ II AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 319 000 francs destiné à la création de la zone lounge pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 319 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 69 352 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 218 000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un total de 3 537 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

PROJET D'ARRÊTÉ III AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 468 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 468 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Hors ordre du jour

Pour la séance CA du 30 mars 2011

28 mars 2011

AMENDEMENT A LA PR - 835

Proposition d'amendement du Conseil administratif

Proposition du Conseil administratif du 30 mars 2011 en vue l'ouverture de trois crédits d'un total de 7'464'000 francs, selon la nouvelle teneur exposée dans le présent amendement, pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :

- **Arrêté I : un crédit de 2'677'000 francs destiné à l'aménagement de tribunes provisoires (nouveau)**
- **Arrêté II : un crédit de 3'319'000 francs destiné à la création de la zone lounge (modifié)**
- **Arrêté III : un crédit de 1'468'000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (modifié)**

Exposé des motifs

Dans sa séance du 23 novembre 2010, le Conseil municipal décidait de renvoyer pour étude à la commission des travaux et des constructions la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 14'309'000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13'284'000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :

La présente proposition d'amendement est basée sur l'évolution de la position du GSHC qui renonce explicitement à la réalisation de sky loges en haut des gradins principaux. En lieu et place, un nouveau projet de gradins provisoires situés sur la glace et de loges sur l'emprise des gradins actuels est présenté ci-après. Cette installation est nécessaire à l'exploitation améliorée de la patinoire par le GSHC, notamment en vue de meilleures rentrées financières. Le caractère provisoire de ces travaux tient à la volonté politique commune du canton et de la ville de réaliser une nouvelle patinoire adaptée à la pratique de hockey dans un délai de quatre à cinq ans. L'arrêté I est modifié en ce sens.

L'arrêté II remplace les arrêtés IIa et IIb. Il comprend la création de la zone lounge (grande version) et la suppression du reprofilage du gradin sponsors et partenaires (VIP).

L'arrêté III concerne la rénovation des vestiaires. Le début de chantier prévu courant juin implique une réception de l'ouvrage terminé à la fin du mois d'octobre. La mise en place de containers vestiaires/douches provisoires s'avère nécessaire pour assurer une utilisation des patinoires intérieure et extérieure. Le coût de ces containers vient s'ajouter aux travaux prévus à l'origine.

Le présent amendement intègre ces décisions dans les projets d'arrêtés qui seront soumis au Conseil municipal à l'issue du troisième débat sur cet objet.

Arrêté I (abrogé et remplacé) : aménagement de tribunes provisoires

Description de l'ouvrage

Les architectes du GSHC ont mis au point un projet de structure provisoire sur la zone VIP de la tribune côté voirie. Cette installation provisoire a pour fin d'améliorer les positions et angles de vues des places situées sous les nouvelles loges VIP.
Les travaux sont réversibles et permettront donc, une fois la nouvelle patinoire réalisée, de retrouver les gabarits d'origine et la reprise de toutes les activités organisées usuellement aux Vernets.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Travaux préparatoires :
Travaux de construction d'une tribune légère.

Installations :
Divers travaux d'installations d'alimentations électriques et d'éclairages.

Aménagements intérieurs (bâtiment) :
Installation de sièges.
Mise en œuvre de cloisons légères.
Revêtements de sols.
Modification des zones supporters.
Signalétique.

Programme et surfaces

La nouvelle tribune provisoire propose :

584 sièges VIP en tribune
8 cellules VIP représentant 154 places, soit au total :

738 sièges

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé		Francs	Francs
1	**Travaux préparatoires**			**1'100'000**
	12 Echafaudages		1'100'000	
2	**Bâtiment**			**960'000**
	23 Electricité		80'000	
	27 Aménagements intérieurs 1		630'000	
	29 Honoraires		250'000	
	291 Honoraires architecte	150'000		
	292 Honoraires ingénieur civil	100'000		
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**			**300'000**
	58 Réserve pour imprévus et divers		300'000	
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			**2'360'000**
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 12 à 58			188'800
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			**2'548'800**
	Frais administratifs et financiers			
	Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC)			**127'440**
	COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			**2'676'240**
	TOTAL DU CREDIT DEMANDE			**2'677'000**

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de mars 2011 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet fera l'objet d'une requête en autorisation complémentaire qui sera déposée d'ici la fin du mois de mars 2011.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 3 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est septembre 2011.

Référence au sixième plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du sixième plan financier d'investissement 2011 - 2022 pour un montant de 5'000'000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 2'677'0000 francs comprenant les intérêts au taux de 2.75 % et l'amortissement au moyen de 5 annuités	580'370 francs

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service des sports.

Arrêté II : création de la zone lounge (modifié)

Description de l'ouvrage

Le promenoir est utilisé principalement pendant les périodes de tiers-temps lors des matches de hockey. Il est alors occupé par de nombreuses installations provisoires mises en place par les utilisateurs (stands / buffet et bars thématiques).
En période de matches, l'espace du promenoir se trouve surchargé, ses dimensions ne suffisant pas à contenir les installations provisoires programmées.
Le projet prévoit une extension des espaces d'accueil du public sponsors et partenaires par l'adjonction d'un lounge de 335 m2, doublé de part et d'autre de deux cellules d'offices de 28 m2 chacune, destinées au stockage et à la préparation des buffets (régénération et plonge).
Statiquement, la construction reprend le principe de la construction des escaliers de secours supportés par une structure de pilotis métalliques.
Architecturalement, il s'agit d'un volume-galerie sans contact avec le sol et dessinant une grande fenêtre vitrée sur la façade de la voirie.

Caractéristiques et descriptif des travaux

Travaux préparatoires :
Démontages des installations existantes sur les gradins tribune Nord.

Démolitions diverses et démontages :
Démontage partiel des escaliers de secours et de la plate-forme d'évacuation.
Démontage de la façade Nord côté voirie.
Consolidation du bord de dalle de la patinoire avec suppression de la remontée.

Installations de chantier, échafaudages :
Complément d'installations de chantier pour travaux côté voirie.
Echafaudages sur façade pour espace lounge.

Terrassements :
Fouille en pleine masse, profondeur environ 150 cm pour fondations plancher lounge.

Fondations :
Fondations pour plancher lounge sur rez et de l'espace lounge au 1er étage.

Canalisations :
Raccordement des points d'eau des offices et des eaux pluviales du lounge.

Travaux gros oeuvre 1 :
Gros œuvre en béton armé pour fondations, murs et piliers du plancher lounge.
Ossature porteuse de l'enveloppe de l'espace lounge au premier étage.

Travaux gros oeuvre 2 :
Construction d'une façade rideau isolante.
Face vitrée sur la façade voirie et habillage métallique aluminium sur les retours.
Construction de deux escaliers métalliques de secours en raccordement de la plate-forme existante.
Création d'éclairages zénithaux à la jonction entre le lounge et la patinoire.
Mise en place de stores screen motorisés sur la façade vitrée.

Installations :

Electricité :
Alimentation en prises courant fort, courant faible et TV de l'espace lounge et des offices.
Eclairage de secours et lustrerie de base.

Chauffage/ventilation :
Chauffage par cinq aérothermes raccordés sur le réseau existant.
Ventilation des offices.

Sanitaires :
Création de points d'eau appareillage (plonge inox) et raccordement pour les offices.
Bornes sanitaires au sol pour alimentation stands et raccordement eaux usées.
Production d'eau chaude sanitaire pour les offices.
Raccordements eaux usées et eaux claires.

Aménagements intérieurs (bâtiment) :
Cloisons et portes intérieures pour le cloisonnement des offices.

Revêtements de sols :
Chapes flottantes et sols sans joint dans le prolongement du sol existant.

Revêtements de parois :
Faïences sur les murs des offices.
Peinture de la structure métallique et ainsi que peinture des faces intérieures et plafond du lounge.

Plafonds :
Plafonds métalliques pour les offices.
Plafond plâtre pour le lounge.

Prestations complémentaires :
Nettoyage général.

Programme et surfaces

- Création d'une surface vitrée en prolongement du promenoir d'une surface d'environ 335 m2.
- Transformation des escaliers de secours pour implantation du volume.
- 2 offices fermés positionnés aux extrémités du plateau et destinés au stockage et à la régénération de plats cuisinés. Ventilation mécanique simple. Un plan de travail en inox avec plonge.
- Même équipement que le promenoir, à savoir :
  - mise à disposition de prises électriques;
  - mise à disposition de prises TV;
  - revêtements de sols sans joint (+ grille de sol);
  - chauffage par aéro-chauffeurs.

Surface lounge : 336 m2
Surface offices : 58 m2

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé		Francs	Francs
1	**Travaux préparatoires**			**260'000**
11	Démolitions et préparations		157'000	
12	Installations de chantier		73'000	
13	Echafaudages		30'000	
2	**Bâtiment**			**2'624'000**
21	Gros œuvre 1		288'000	
211	Béton	50'000		
213	Charpente métallique	238'000		
22	Gros œuvre 2		960'000	
221	Façades rideau verre / métal	620'000		
	Escaliers de secours	50'000		
	Eclairages zénithaux	120'000		
224	Couverture	90'000		
228	Fermetures extérieures mobiles	80'000		
23	Electricité		80'000	
24	Chauffage, ventilation		70'000	
25	Sanitaires		110'000	
27	Aménagements intérieurs 1		280'000	
28	Aménagements intérieurs 2		210'000	
29	Honoraires		626'000	
291	Honoraires architecte	465'000		
292	Honoraires ingénieur civil	140'000		
293	Honoraires ingénieur électricien	12'500		
294	Honoraires ingénieur chauffage/ventilation	8'500		
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**			**133'000**
52	Reproductions		18'000	
58	Réserve pour imprévus et divers		115'000	
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			**3'017'000**
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 11 à 58			**241'360**
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			**3'258'360**
	Frais administratifs et financiers			**278'600**
	Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC)		162'918	
	Intérêts intercalaires $\frac{3.25 \times 3'421'278 \times 10}{2 \times 12 \times 100}$		46'330	
	Fonds d'art contemporain 2 % x 3'467'608		69'352	
	COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			**3'536'960**
	A déduire :			**218'000**
	Crédit d'étude PR-797 voté le 28 juin 2010 (réparti)		218'000	
	TOTAL DU CREDIT DEMANDE			**3'318'960**
	Arrondi à			**3'319'000**

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 29 septembre 2010 et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 7 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est janvier 2012.

Référence au sixième plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du sixième plan financier d'investissement 2011 - 2022 pour un montant de 5'000'000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 3'319'000 francs comprenant les intérêts au taux de 2.75 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités	217'960 francs

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service des sports.

Arrêté III : rénovation des vestiaires (modifié)

Description de l'ouvrage

La zone vestiaires située au sous-sol de l'aile voirie présente des signes de vétusté et une ventilation inefficace. Il est prévu de la rénover selon les critères actuels de confort et de rafraîchir l'ensemble des équipements sols, murs et plafonds.
Il n'est pas prévu de modification de cloisonnement, ni de création de volume construit en dehors du bâtiment.
Afin de créer des surfaces de stockage supplémentaires, il est prévu de construire un dallage dans la double hauteur de la chaufferie.
La mise en place de containers provisoires à l'extérieur de la patinoire côté voirie permettra la poursuite des activités sportives durant les travaux.

RENOVATION DES VESTIAIRES

Travaux préparatoires :
Création d'empochements dans la structure existante de la chaufferie pour recevoir la nouvelle dalle.

Démolitions diverses et démontages :
Démolition des installations sanitaires et de ventilation à remplacer.
Démolition des revêtements de sols et des parois.

Installations de chantier, échafaudages :
Installations de chantier pour travaux des vestiaires et de la chaufferie.
Containers pour vestiaires provisoires, y compris branchement en eau et électricité et écoulement.

Travaux gros oeuvre 1 :
Gros œuvre en béton armé pour création d'une dalle dans la double hauteur de la chaufferie.
Fermeture du volume en parpaing de ciment.

Travaux gros oeuvre 2 :
Restaurations ponctuelles et adaptations des éléments de serrurerie de la façade.

Installations :

Electricité :
Alimentation du nouveau monobloc.
Distribution des différents besoins pour la rénovation des vestiaires.
Eclairage de secours et lustrerie.

Chauffage/ventilation
Mise en place d'une ventilation double flux pour les espaces de vestiaires et de services attenants.

Sanitaires :
Réfection des installations sanitaires.

Aménagements intérieurs (bâtiment) :
Revêtements de sols :
Revêtements de sols souples type Pirelli.
Sols résines dans les parties sanitaires.

Revêtements de parois :
Faïences sur les murs des vestiaires et sanitaires.
Peinture des faces intérieures et des plafonds.
Divers aménagements fixes de rangement.

Prestations complémentaires :
Nettoyage général.

Programme et surfaces

Sous-sol aile voirie / vestiaires :

Surfaces existantes sans modification des affectations :

- rénovation des revêtements de sols et peinture;
- mise en place d'une ventilation double flux de l'ensemble des locaux;
- création d'un dallage dans la double hauteur chaufferie à coordonner avec le remplacement des chaudières pour livraison d'un local brut sans équipement.

Surface vestiaires : 752 m2
Surface dalle chaufferie : 40 m2

Estimation des coûts selon code CFC

CFC	Libellé		Francs	Francs
1	**Travaux préparatoires**			**205'000**
11	Démolitions et préparations		35'000	
12	Echafaudages		2'000	
13	Installations de chantier		8'000	
	Containers provisoires		160'000	
2	**Bâtiment**			**1'027'000**
21	Gros œuvre 1		28'000	
22	Gros œuvre 2		20'000	
23	Electricité		65'000	
24	Chauffage, ventilation		210'000	
25	Sanitaires		125'000	
27	Aménagements intérieurs 1		20'000	
28	Aménagements intérieurs 2		324'000	
29	Honoraires		235'000	
291	Honoraires architecte	170'000		
292	Honoraires ingénieur civil	11'000		
293	Honoraires ingénieur électricien	10'000		
294	Honoraires ingénieur chauffage/ventilation	44'000		
5	**Frais secondaires et comptes d'attente**			**50'000**
52	Reproductions		5'000	
58	Réserve pour divers et imprévus		45'000	
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION HT			**1'282'000**
	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 11 à 58			102'560
	COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC			**1'384'560**
	Frais administratifs et financiers			**83'009**
	Prestation du personnel pour les investissements (5 % du coût total de la construction TTC)		69'228	
	Intérêts intercalaires $\frac{3{,}25 \times 1'453'788 \times 7}{2 \times 12 \times 100}$		13'781	
	COUT GENERAL DE LA CONSTRUCTION TTC			**1'467'569**
	TOTAL DU CREDIT DEMANDE			**1'468'000**

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre "Estimation des coûts" sont ceux du mois de septembre 2010 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire déposée le 29 septembre 2010 et qui en principe devrait être délivrée prochainement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 2 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 5 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est novembre 2011.

Référence au sixième plan financier d'investissement

Cet objet est pris sur la ligne PFI N° 050.012.28 du sixième plan financier d'investissement 2011 - 2022 pour un montant de 5'000'000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Charge financière annuelle sur 1'468'000 francs
comprenant les intérêts au taux de 2.75 % et
l'amortissement au moyen de 10 annuités 169'910 francs

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le service des bâtiments. Le service bénéficiaire est le service des sports.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés amendés ci-après :

PROJET D'ARRETE I

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2'677'000 francs destiné à l'aménagement de tribunes provisoires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'677'000 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

PROJET D'ARRETE II

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3'319'000 francs destiné à la création de la zone lounge pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3'319'000 francs.

Art. 3. - Un montant de 69'352 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4 - La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 218'000 francs du crédit d'étude voté le 28 juin 2010, soit un total de 3'537'000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2032.

PROJET D'ARRETE III

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1'468'000 francs destiné à la rénovation des vestiaires pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1'468'000 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2021.

Annexe : plan des tribunes provisoires

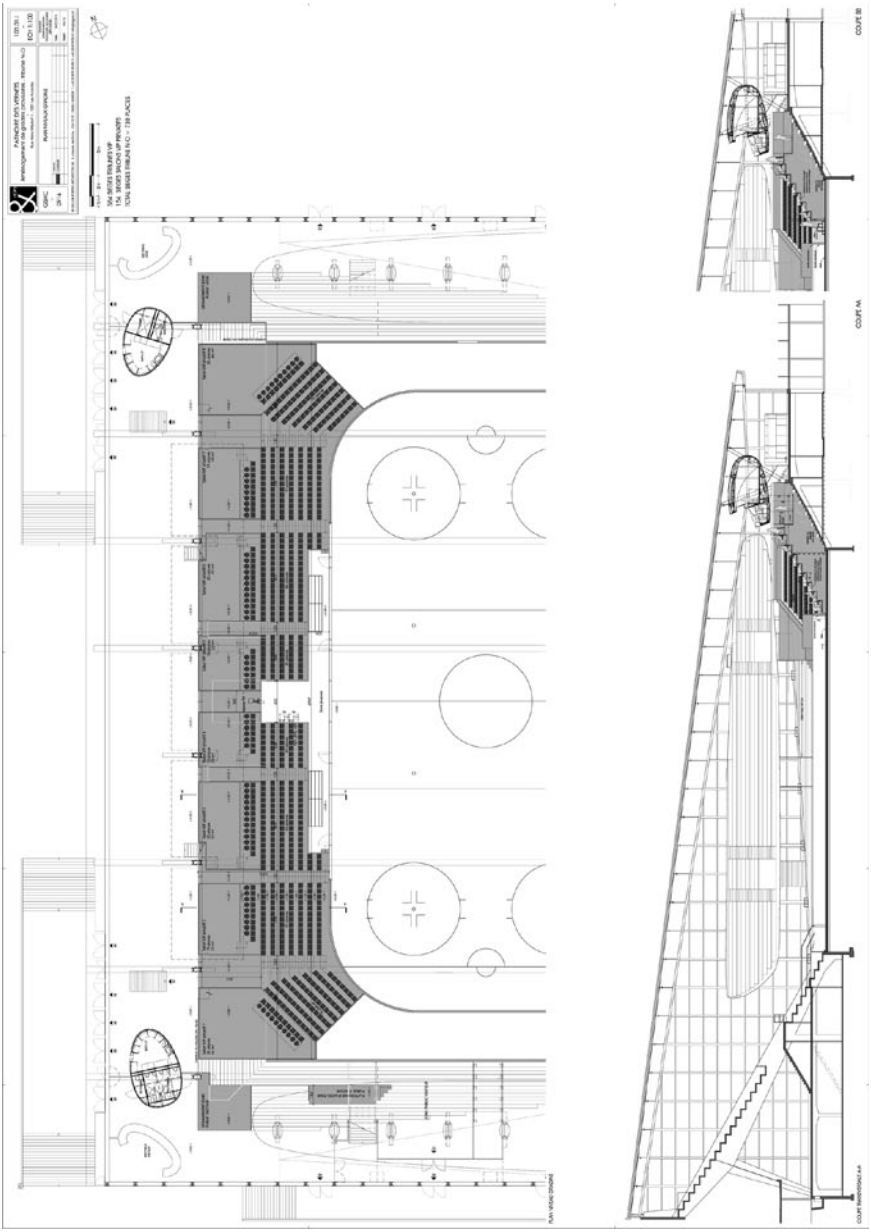

Genève-Servette Hockey Club S.A.

Ville de Genève

Département des Constructions et de l'Aménagement

A l'attention de Monsieur le Conseiller Administratif Rémy Pagani

Rue de l'Hôtel- De-Ville, 4

Case postale 3983

CH – 1211 Genève 3

DEPT DES CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENT
Reçu le 28 MARS 2011
par
Original dos. adm.
Commentaires :
Copie(s) remise(s) à
Commentaires:

Genève, le 24 mars 2011

Cher Monsieur Le Conseiller Administratif,

Je fais suite à votre courrier daté du 22 mars dernier relatif aux aménagements des tribunes pour le 15 septembre 2011.

Comme demandé, vous voudrez bien trouver le courrier en question contresigné avec la mention Bon pour accord.

Je confirme que le GSHC mettra tout en œuvre pour obtenir l'autorisation de construire dont la délivrance reste de la responsabilité de l'autorité cantonale.

Je profite de la présente pour rappeler l'engagement pris par la ville de soumettre tout projet de rénovation des Vernets au GSHC. Entre autres et conformément aux discussions et accords pris le 16 mars dernier de présenter les projets vestiaires et salle d'accueil et de restauration pour notre avis.

GSHC S.A.
Chemin de la Gravière 4 1227 Les Acacias / Genève
Tél.: +41 (0)22 338 30 00 Fax: +41 (0)22 338 30 01 Site officiel: www.gshc.ch

Genève-Servette Hockey Club S.A.

En vous remerciant pour votre collaboration, je vous adresse, Monsieur le Conseiller Administratif, mes salutations les meilleures.

Hugues Quennec
Président

Copies : M. Manuel Tornare, Conseiller Administratif

Mme Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement

Mme Bachmann, directrice ad intérim département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

M. Faas, Conseiller de Direction, département de la cohésion sociale, de la jeunessse et des sports

M. Voirol, chef du service des sports

M. Meylan, chef du service des bâtiments

M. Kleiner, secrétaire général adjoint au sport

M. De Rivaz, directeur au service cantonal des plans d'affectation et requêtes, Etat de Genève

GSHC S.A.
Chemin de la Gravière 4 1227 Les Acacias / Genève
Tél.: +41 (0)22 338 30 00 Fax: +41 (0)22 338 30 01 Site officiel: www.gshc.ch

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Genève Servette Hockey Club
Monsieur Hugues Quennec
Président
Ch. de la Gravière 4
1227 Acacias

Genève, le 22 mars 2011

Objet **Patinoire des Vernets – aménagements des tribunes VIP pour le 15 septembre 2011**

Monsieur le Président,

Pour faire suite à nos diverses réunions et plus précisément à celle tenue dans le bureau de Mme Charollais le 16 mars dernier, je vous confirme que nous avons entrepris toutes les démarches possibles dans le cadre des règles administratives fixées par l'administration, pour que la Ville de Genève puisse contribuer à répondre à votre demande.

Ainsi, et comme convenu, nous avons sollicité la commission des travaux du Conseil municipal pour leur soumettre le scénario consistant à amender la proposition de crédit pour les sky loges. Cette démarche a été faite le jour même, soit le 16 mars 2011, et la commission a accepté que lui soit soumis un amendement lors de sa prochaine séance, soit le 30 mars 2011.

Il s'agit de ne conserver de la proposition initiale que les éléments « vestiaires » et « lounge » et de remplacer la partie du projet « sky loges » par votre projet de nouvelles tribunes, tel qu'il nous a été présenté par vos mandataires. Mes services travaillent maintenant dans l'extrême urgence à l'élaboration de cet amendement.

Ce scénario permettrait à l'administration, en cas de vote positif de cette PR amendée par le Conseil municipal, de bénéficier d'un crédit en force au début du mois de juin 2011, ce qui vous permettrait vraisemblablement de disposer de vos tribunes le 15 septembre 2011.

Je vous rappelle toutefois que la condition impérative et incontournable pour pouvoir réaliser cet ouvrage dans les délais que vous demandez, est que le Club prenne en charge la totalité des démarches et études nécessaires à l'ouverture du chantier au début juin, ce que la Ville de Genève ne peut faire faute de financement pour ces études.

Aussi, selon notre accord oral, je vous demande de bien vouloir, par la signature du double de la présente muni de la mention « bon pour accord », vous engager à fournir, par l'intermédiaire de vos mandataires qui collaboreront étroitement avec le service des bâtiments, un dossier complet comprenant :

./.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 20 20
F +41(0)22 418 20 21

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

- un dossier complet de plans d'exécution des tribunes provisoires,
- un dossier de soumissions rentrées, prêtes à être adjugées selon les règles AIMP applicables à la Ville de Genève pour tous les travaux à réaliser concernant les tribunes,
- une autorisation de construire en force,
- toutes les pièces utiles au démarrage effectif des travaux au début du mois de juin 2011.

Ce dossier doit être élaboré aux frais du GSHC et être remis à la Ville de Genève le 1er juin 2011 au plus tard.

Je reste donc dans l'attente de cet engagement de votre part, engagement dont je dois disposer au plus tard le 30 mars lors du dépôt de l'amendement à la commission des travaux.

En vous remerciant d'avance de votre diligence, je vous présente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Rémy Pagani

BON POUR ACCORD :

Copies : M. Tornare, Conseiller administratif
Mme Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement Mme Bachmann, directrice ad intérim département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
M. Faas, Conseiller de direction, département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
M. Voirol, chef du service des sports
M. Meylan, chef du service des bâtiments

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

VILLE DE GENÈVE

Conseil municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 GENEVE

Genève, le 24 mars 2011

Objet **Soutien de la Ville au Genève-Servette Hockey Club et à Genève Futur Hockey – état des lieux**

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

L'avenir du Genève-Servette hockey club (GSHC) est au cœur de nos débats depuis plusieurs mois. Comme moi, vous êtes certainement soucieux de la pérennité du club et de la bonne utilisation de l'argent public. Mes services travaillent depuis plusieurs mois sur ce dossier, afin de soutenir efficacement le GSHC et l'association Genève Futur Hockey (GFH) tout en préservant les intérêts de la Ville et des contribuables.

Ce dossier est complexe, ce qui donne sans doute à certains d'entre vous le sentiment de manquer d'informations. Or, je tiens à ce que chacun dispose de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du dossier. Je vous propose donc un récapitulatif des engagements pris par les différentes parties depuis juin 2010 ainsi qu'un arrêt sur image de la situation actuelle.

L'accord de juin 2010

En juin 2010, la Ville de Genève et l'Etat ont pris plusieurs engagements à l'égard du GSHC et de GFH. Pour mémoire, je vous les énumère ci-dessous.

a) Engagements de l'Etat :
- Octroi d'une aide directe de l'Etat au GSHC, prélevée sur le compte du Sport-Toto, d'un montant de CHF 1.6 million, pour pallier les insuffisances de l'infrastructure et rembourser les investissements consentis par le Club concernant la Patinoire.
- Inscription au projet de budget 2011 de l'Etat d'une subvention annuelle de CHF 500'000.- en faveur de l'association Genève Futur.

b) Engagements de la Ville :
- Octroi d'une subvention extraordinaire de la Ville à l'association Genève Futur Hockey de CHF 750'000.- en 2010 pour rembourser au GSHC une partie des investissements initiaux consentis pour le lancement du projet de Genève Futur.

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 49 00
F +41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

- Inscription au projet de budget 2011 de la Ville d'une subvention annuelle ordinaire de CHF 500'000.- en faveur de l'association Genève Futur Hockey.
- Inscription au projet de budget 2011 de la Ville d'une subvention extraordinaire de CHF 500'000.- en faveur de l'association Genève Futur Hockey.
- Démarches de la Ville auprès du Fonds intercommunal pour obtenir un montant de CHF 550'000.- dans le même objectif.
- Octroi par la Ville au GSHC de la gratuité de l'usage de la patinoire des Vernets pour les saisons 2009-2010 et 2010-2011 pour une valeur annuelle de CHF 310'000.-.
- Dépôt par la Ville d'un crédit d'étude de CHF 878'000.- pour examiner la construction de « sky loges » sur la tribune principale de la Patinoire.
- Examen d'autres mesures constructives à court terme pour améliorer qualitativement les capacités d'accueil de la Patinoire (loges et sièges sous les loges, vestiaires, séparation entre zone des fans adverses et zone VIP, etc.).

c) Groupe de travail conjoint « Nouvelle patinoire »:
- Lancement d'une étude des besoins en surfaces de glace, tous usages confondus, pilotée par la Ville de Genève en collaboration avec l'Etat.
- Lancement d'un groupe de travail en vue de construire une nouvelle Patinoire, prioritairement sur le site des Vernets.

La politique de soutien de la Ville

En matière d'engagements financiers, la Ville s'est strictement limitée au soutien de GFH. En effet, son rôle n'est pas de subventionner une société anonyme. En revanche, il est légitime qu'une collectivité publique s'associe à la formation des jeunes sportifs.

GFH, cependant, a contracté une dette à l'égard de GSHC. Dans un premier temps, l'argent que versera la Ville à l'association sera donc reversé par cette dernière à GSHC, pour apurer cette dette. Je précise ici que les services de la Ville sont sur le point d'achever l'analyse de cette dette, afin de déterminer si elle est de nature à être totalement ou seulement partiellement financée par le l'argent public.

C'est en ce sens que l'avenir des deux entités est intimement lié. Si GFH ne parvient pas à remplir les conditions pour être récipiendaire des subventions municipales, il lui sera impossible de poursuivre ses activités de formation de la relève. Mais il lui sera également impossible de rembourser sa dette au GSHC, qui a un impératif besoin de cet argent pour équilibrer ses comptes.

Les engagements pris en juin 2010

- **Versement de 750'000 francs, via un crédit extraordinaire, à l'association Genève Futur**

Cette somme a fait l'objet d'une proposition du Conseil administratif (PR-798) qui a été adoptée par le Conseil municipal du 29 juin 2010. La somme a été versée le XXX. En effet, la Ville avait soumis sa libération à trois conditions:
- La séparation comptable Club-Association. Selon le rapport de révision des comptes produit le 15 décembre 2010 par la fiduciaire Edmond Favre, cette condition est remplie.
- La signature par le Club d'une convention pluriannuelle réglant l'utilisation de la patinoire des Vernets. Cette convention a été signée par Hugh Quennec et Chris McSorley le 7 décembre 2010, et par moi-même le 13 décembre 2010.

- La production par l'Association d'un business plan. Durant de long mois, GFH n'a pas été en mesure de nous fournir un document répondant au exigences qu'une collectivité publique prête à entrer en matière sur une conséquente subvention a le devoir d'exiger. Le 11 mars, mon département a enfin reçu un business plan détaillé, que l'association a amendé selon mon souhait. Le Conseil administratif a jugé le 23 mars que ce document offrait en principe des garanties suffisantes pour libérer les 750'000 francs susmentionnés. Il m'appartiendra de vérifier encore si l'AG de Genève Futur du 23 mars 2011 répond aux attentes avant de libérer cette somme.

Même si la dernière version du business plan souffre encore de faiblesses, ce document permet de mieux cerner les contours de GFH et donne une idée assez précise de son activité actuelle. En outre, il témoigne de la volonté nouvelle de l'association de collaborer avec la Ville de Genève.

Les faiblesses de ce business plan portent principalement sur l'explicitation du développement des activités de GFH. Elles auront tout loisir d'être corrigées – et devront l'être – au cours des prochaines semaines, durant le processus d'élaboration du contrat de prestations Ville-Etat-GFH.

- **Inscription au budget 2011 d'un million au bénéfice de l'association Genève Futur**

Cette somme a fait l'objet de deux inscriptions distinctes au budget 2011: une subvention ordinaire de 500'000 francs; et une subvention extraordinaire de 500'000 francs.
Le Conseil municipal a voté la subvention ordinaire le 13 décembre 2010 tout en l'assortissant d'une résolution : la résolution R-141. Celle-ci demande à l'Exécutif de ne libérer cette somme qu'à quatre conditions, je cite :
« - La présentation des comptes détaillés 2009 de Genève Futur Hockey avalisés par une assemblée générale, et dûment révisés par une fiduciaire externe autre que celle de la SA.
- La signature du contrat de prestations entre Genève Futur Hockey, la Ville de Genève et l'Etat.
- La présentation d'une convention entre les clubs HC Trois-Chêne, CP Meyrin et Genève Servette HC Mouvement juniors.
- La présentation d'un business plan démontrant la réalité et la viabilité du projet sportif. »

Par ailleurs, votre Conseil a refusé de voter la subvention extraordinaire. Il désire attendre que les conditions requises pour le versement de la subvention ordinaire soient remplies avant de se prononcer sur un crédit extraordinaire.

Pour l'heure, les comptes 2009 sont révisés depuis le 15 décembre 2010 et ont été approuvés par une assemblée générale le 23 mars 2011 – assemblée générale qui a par ailleurs permis de faire approuver les statuts de l'association, opération qui n'avait jamais été accomplie jusqu'à présent. Le contrat de prestations, dont la Ville et l'Etat ont achevé la rédaction du projet, n'a pas encore été signé. Les relations entre les différents clubs genevois n'ont pas encore été assainies. Enfin, Genève Futur Hockey, comme mentionné ci-dessus, nous a fourni de business plan qui demande encore à être affiné mais que l'on peut considérer comme globalement satisfaisant.

Enfin, je rappelle que pour devenir effectif, le projet de loi dont le contrat de prestations sera l'une des annexes doit être rédigé par l'Etat, puis approuvé par le Grand Conseil. La Ville de Genève est donc dépendante du processus parlementaire cantonal, puisque l'accord de juin stipule que ces 500'000 francs ne peuvent être versés que dans le cadre d'un contrat de prestations.

- **Promesse de solliciter le Fonds intercommunal dans le but de lui faire débloquer 550'000 francs en faveur de Genève Futur Hockey**

La Ville de Genève s'apprête à prendre langue avec l'ACG à ce sujet. Mon objectif est bien sûr de convaincre le FI de débloquer cette somme d'argent. Par conséquent, je ne souhaitais pas le solliciter tant que n'étaient pas réunies les conditions susceptibles de le convaincre.
Jusqu'au 15 décembre 2010, Genève Futur Hockey n'était pas en mesure de présenter des comptes révisés. Depuis son inscription au registre du commerce en 2007, l'association n'avait jamais organisé d'assemblée constitutive. Elle y a remédié depuis le 23 mars 2011. Par conséquent, ni ses statuts ni ses comptes (qui n'avaient jamais été révisés avant la fin 2010) n'avaient été approuvés par ses membres.
Dans un tel contexte, solliciter le FI serait revenu à s'exposer à un refus. GFH étant enfin en règle, je suis enfin en mesure de plaider sa cause avec des chances raisonnables de succès.

- **Accord pour transformer les coûts de location de la patinoire des Vernets pour les saisons 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 en subvention en nature pour le club**

La gratuité a été accordée pour les trois saisons susmentionnées. En ce qui concerne 2009-2010 et 2010-2011, la gratuité accordée figure en toutes lettres dans la convention pluriannuelle portant sur l'utilisation par le club de la patinoire des Vernets, signée par le club et par moi-même, au nom de la Ville. Par ailleurs, ladite convention prévoit la possibilité de renouveler, sur une base annuelle, la décision d'octroyer la gratuité.

- **Mise en place rapide, en collaboration avec l'Etat, d'une démarche permettant une étude des besoins en glace et des options en vue de la construction d'une nouvelle patinoire**

Le Service des sports a achevé l'étude des besoins en glace. Elle conclut au fait qu'il manque 30% de surface de glace à l'échelle du canton pour satisfaire tous les besoins.

- **Dépôt d'un crédit d'étude pour examiner la construction de sky-loges, sur la base de travaux estimés à 8 millions de francs**

Le Conseil administratif a déposé le 16 juin une proposition de crédit d'étude (PR-797) portant sur la construction de sky-loges. Ce crédit a été accepté le 28 juin 2010 par votre Conseil. Il a, depuis, donné lieu à une proposition de crédit portant sur divers aménagements visant à améliorer la patinoire. Il s'agit de la PR-835, qui propose, pour un total de 14,3 millions ou de 13,3 millions, selon la variante retenue, de a) créer des sky-loges, b) reprofiler le gradin sponsors et créer une zone lounge et c) rénover les vestiaires.
Cette PR-835 a été renvoyée en commission des travaux par le Conseil municipal du 23 novembre 2010. A cette date, la commission n'a pas rendu son rapport.

Le 8 mars, les représentants de la Ville, de l'Etat et du Club se sont rencontrés. Il a été décidé à cette occasion d'amender cette PR en remplaçant le volet sky-loges par un projet de tribunes provisoires soutenu par GSHC. Cet amendement sera présenté à la commission des travaux le 30 mars prochain par mon collègue Rémy Pagani. L'objectif de cette opération est que le club puisse bénéficier de ces tribunes le 15 septembre 2011, et qu'il réalise de la sorte des recettes de billetterie supplémentaires.

Task force Ville-Etat

Par ailleurs, je vous informe que le Conseil administratif a décidé le 12 janvier 2011, d'un commun accord avec l'Etat, de mettre sur pied une task force chargée d'une part d'assurer le suivi des engagements pris en juin 2010, et d'autre part de faire avancer le dossier de la nouvelle patinoire.

Cette task force s'est déjà réunie à quatre reprises, les 11 et 22 février 2011 ainsi que les 15 et 24 mars 2011. Elle a notamment élaboré quatre scénarios de nouvelle patinoire, intégrant le cahier des charges fournis par le club, qui a été remis à la Ville le 8 mars 2011 seulement. Les magistrats cantonaux et municipaux chargés du dossier devront opter pour l'un de ces scénarios. Une fois ce choix arrêté, la recherche du site adéquat débutera immédiatement.

Enfin, je vous informe que pour l'heure, l'Etat a versé 1,6 millions de francs au GSHC SA, via la commission cantonale d'aide au sport (sport-toto), initiative qui a déplu à la Cour des comptes.

Les autres sommes que l'Etat s'est engagé à verser à Genève Futur Hockey, elles, n'ont pas été versées. Ce constat démontre que le canton poursuit la même politique que celle de la Ville de Genève et qu'il partage des préoccupations identiques en matière de respect des contribuables et d'utilisation adéquate de l'argent public.

Je répète ici que je suis déterminé à soutenir le Genève Servette hockey club et Genève Futur hockey. Je suis persuadé que Genève a besoin de clubs évoluant dans l'élite nationale afin de créer l'émulation nécessaire au développement du sport pour tous. Je suis tout aussi persuadé que le rôle des collectivités publiques est de soutenir toutes les initiatives visant à développer la formation des jeunes. A cet égard, Genève Futur Hockey est un projet novateur et ambitieux qui mérite d'être soutenu, pour autant que ses initiateurs soient en mesure de démontrer l'adéquation entre les sommes qu'ils réclament et les prestations qu'ils délivrent.

En espérant que ces explications seront de nature à vous éclairer, je vous adresse, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, mes salutations distinguées.

Avec mes bien cordiales salutations.

Manuel TORNARE

Construction d'une nouvelle patinoire

Convention

conclue entre

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève,

Le Conseil administratif de la Ville de Genève

et

Le Genève-Servette Hockey Club (GSHC SA)

Considérant:

- Les engagements pris en juin 2010 par les trois parties pour le renforcement de leur partenariat en faveur d'un maintien du club GSHC SA au plus haut niveau sportif;
- La volonté exprimée en juin 2010 par le Canton et la Ville de Genève qu'une nouvelle patinoire soit construite pour une exploitation dès l'automne 2015.
- La nécessité pour le GSHC SA de disposer de revenus provenant de l'exploitation d'une patinoire lui permettant d'améliorer ses conditions de financement de façon durable;
- La prise en considération de l'importance du sport de haut niveau et de l'engouement suscité par le hockey sur glace à Genève au cours des dernières années;
- La nécessité d'envisager la création d'une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des manifestations d'autres disciplines sportives en dehors des mois de mise en glace;

le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Genève-Servette Hockey Club s'engagent à:

Choisir au plus tard le 30 juin 2011 un site pour la construction d'une nouvelle patinoire sur la base d'une étude confiée à un mandataire externe choisi en commun par les parties de la présente convention.

a. L'étude, selon le cahier des charges en annexe, prendra en considération les sites des Vernets, du Centre sportif du Bout-du-Monde, du lieu-dit Camembert à proximité du Stade de Genève et du Trèfle-Blanc. Deux sites se trouvant sur la commune de Lancy, cette dernière devra être associée à l'étude de faisabilité pour les sites se trouvant sur son territoire.

b. Elle explorera les quatre projets de cahiers des charges définis par les Autorités sur la base des besoins exprimés par le club.

c. Le financement de l'étude, pour un montant estimé à 100'000 F, sera assuré pour moitié par l'Etat de Genève et pour moitié par la Ville de Genève.

d. Elle établira les contraintes de temps, de financements publics et privés et d'exploitation pour chacune des options.

* * *

Pour le Conseil d'Etat :

* * *

Pour le Conseil administratif de la Ville de Genève :

* * *

Pour le Genève-Servette Hockey Club :

* * *

Fait en trois exemplaires, à Genève, le

M. Alexandre Wisard, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Je voudrais remercier la rapporteuse, M[me] Pfund, qui a rédigé ce rapport dans des délais extrêmement courts. En effet, la commission a voté le 6 avril; le temps de recevoir les notes de séance, cela fait une semaine de plus, soit le 13 avril, et elle a déposé son rapport le 19 avril. Je voulais donc lui rendre hommage et la remercier au nom de la commission des travaux et des constructions.

Maintenant, je voudrais rappeler que, lorsque la proposition initiale d'un montant de 13,2 millions a été déposée par le Conseil administratif, respectivement par M. Pagani, au mois de novembre, on nous demandait de voter en urgence, sur le siège. Seule une minorité de ce parlement avait accepté le principe et nous avons donc pris le temps d'étudier ce document en commission.

Cela montre bien – et j'insiste là-dessus – le rôle et le travail des commissions, puisque le Conseil administratif a eu le temps de devenir un peu raisonnable et qu'aujourd'hui nous nous retrouvons avec une proposition amendée d'un peu plus de 7 millions, acceptée par tous les membres de la commission des travaux et des constructions, à l'exception du groupe de l'Union démocratique du centre.

Enfin, j'aimerais faire passer un message ce soir: à l'ordre du jour figurent une vingtaine de rapports qui sortent de commission et il serait donc bon qu'on ne passe pas trois heures à discuter de la patinoire et d'une proposition qui, en commission, semblait faire la quasi-unanimité!

M[me] Annina Pfund, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, je ne vais pas lire mon rapport, censé être oral et que vous avez reçu hier par écrit. Je serai extrêmement brève pour ne pas prolonger le débat. Nous avons étudié cet objet au début décembre, en janvier et en avril, moment où nous avons voté. Je pense que les travaux de la commission ont été satisfaisants. Je souhaite juste relever que nous avons été un peu surpris des lettres que nous avons reçues du magistrat dans lesquelles il souhaitait que nous votions sur cet objet. En fin de compte, heureusement que la commission n'a pas voté tout de suite et qu'elle a pris le temps d'étudier le sujet, puisque nous sommes arrivés à une proposition moins chère qui donne satisfaction.

Premier débat

M. Julius Kubik (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons déjà beaucoup parlé de la patinoire de Vernets et des travaux d'aménagement à financer. Pour ma part, j'ai reçu pas mal d'informations sur la patinoire et sur les besoins du Genève Servette Hockey Club. J'ai aussi reçu la conven-

tion, dans laquelle on parle de la construction d'une nouvelle patinoire comme de quelque chose de fait. Alors, si on investit 100 000 francs pour étudier une nouvelle patinoire, j'aimerais savoir pour quelle raison on doit encore aménager la patinoire actuelle. Dans quelque temps, disons trois, quatre ou cinq ans, ces aménagements vont être inutiles dès lors que la patinoire ne servira plus que pour les jeunes. J'ai l'impression, d'après les documents que nous avons reçus, que tous ces projets du Genève Servette Hockey Club et de nouvelle patinoire, c'est une magouille politique vraiment très mal ficelée! J'ai dit.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis un peu étonné de la vigueur des propos de M. Kubik, ancien hockeyeur… Pour notre part, au Parti démocrate-chrétien, nous sommes heureux de la solution qui a été trouvée. C'est une solution tout à fait raisonnable par rapport à ce qui nous avait été soumis au début, comme l'a relevé le président de la commission, Alexandre Wisard. Nous pensons qu'au final la Ville a vraiment travaillé avec le club comme elle le devait. Chacun se souvient qu'au début du processus il n'y avait pas vraiment eu de consultation ouverte entre la Ville et le club et que ce dernier avait dû réagir contre les propositions de la Ville. Au final, on a tiré les leçons de cette saga de la patinoire, qui a duré bien longtemps, et nous avons là le résultat d'une saine concertation entre la Ville et le club, qui permet une solution intermédiaire favorable au club.

J'aimerais également dire que tout le monde se préoccupe beaucoup de sport, aussi bien au niveau de l'Etat que de la Ville. Le département cantonal concerné s'appelle dorénavant le Département de l'instruction publique, de la culture *et du sport*. Le sport est également un sujet en soi dans cette enceinte, ainsi qu'au niveau des commissions, puisque nous avons décidé d'instituer une commission du sport. Je crois que c'est une bonne chose: cela veut dire que nous sommes en train d'encourager la promotion du sport, des sports de glace comme d'autres sports. Mesdames et Messieurs, c'est ce que nous devons faire pour avoir une jeunesse saine, qui soit bien dans son corps comme dans son esprit!

M. Simon Brandt (R). J'aimerais inclure une autre personne dans les remerciements qui ont été adressés, à savoir le conseiller d'Etat socialiste Charles Beer, qui a déployé tant d'efforts pour débloquer ce dossier. Il a beau ne pas être de mon parti, je dois reconnaître que, s'il n'avait pas fait les efforts qu'il a faits lors des réunions tripartites avec la Ville et le club, aujourd'hui nous ne serions sans doute pas en train de voter ce projet de rénovation moindre, ce projet qui ne met pas en danger la construction de la nouvelle patinoire.

Cela étant dit, Mesdames et Messieurs, le destin a parfois des aspects amusants. Nous sommes aujourd'hui en avril 2011 et il y a exactement une année, lors des séances du Conseil municipal d'avril 2010, alors que la saison de hoc-

key venait de se terminer et que le Genève-Servette était en finale, et même au 7e match des play-off trois semaines avant, ce Conseil municipal votait à l'unanimité trois motions, dont l'une demandait noir sur blanc que, durant l'été 2010, on réinstalle l'ensemble des aménagements VIP qui avait disparu durant l'été 2009, à savoir les loges et les sièges VIP.

Depuis, ces travaux n'ont jamais été réalisés, non pas à cause de ce Conseil municipal qui a pris ses responsabilités à l'époque, mais à cause de M. Rémy Pagani qui, pour des raisons qui lui appartiennent et qu'il n'a jamais voulu expliquer à la population et à ce Conseil, n'a pas voulu procéder à ces travaux. Pourtant, dans le crédit d'étude des *sky boxes* que nous avions voté le 29 juin 2010, il était écrit, à la page 3, que les travaux pourraient être faits durant l'été et que son département était en train d'analyser cette possibilité. Alors que tous les signaux étaient au vert suite au vote du Conseil municipal, ces travaux n'ont jamais été faits.

Avançons maintenant de quelques mois et reportons-nous au mois de novembre 2010, où on nous réclamait de voter sur le siège 14 millions pour installer des *sky boxes* en haut de la grande tribune VIP. Lors de ce débat, Mesdames et Messieurs, j'avais mis mon petit grain de sel en vous proposant le projet d'arrêté PA-117, qui prévoyait d'installer sur l'actuel secteur VIP une tribune provisoire offrant peu ou prou 200 places VIP supplémentaires. Réponse de M. Pagani à l'époque: «Monsieur Brandt, vous allez compliquer la situation. Cet aménagement est impossible à faire. Mesdames et Messieurs, ne le votez pas, votez-le d'autant moins que je m'engage à trouver des sponsors privés pour financer cette construction.» Eh bien, non seulement M. Pagani n'a pas trouvé de sponsors, mais une semaine après on pouvait poser cette tribune provisoire impossible à installer selon M. Pagani!

Les travaux de commission ayant eu lieu et les débats ayant avancé, au début décembre je vous disais déjà qu'on pouvait faire mieux pour moins cher et plus rapidement. Le Genève Servette Hockey Club l'avait également souligné le 8 décembre devant la commission des travaux et des constructions. Car, malgré les dénégations de certains, il faut savoir que, même si nous avions voté les *sky boxes* au mois de novembre, en comptant le délai référendaire et les dix mois de travaux figurant noir sur blanc dans la proposition, le chantier n'aurait pas été livré avant le 1er décembre au plus tôt. Corollaire direct: il n'y aurait pas eu de saison de hockey 2011-2012 à la patinoire des Vernets, précisément en raison du chantier. A cet égard, il y a trois semaines, la ligue nationale a donné une licence sous conditions au Genève-Servette Hockey Club, dont la condition sine qua non qu'il ne fallait pas que la patinoire soit en travaux durant la saison.

Avançons encore un peu dans le temps, et là, Monsieur Pagani, je m'adresse à vous. Je me rappelle un débat fort sympathique sur Léman bleu, lors de l'émis-

sion «Sur le ring», où je vous présentais la rénovation que nous nous apprêtons à voter ce soir et où vous hurliez: «C'est impossible à faire, Monsieur Brandt, vous ne savez pas de quoi vous parlez, ce sera les *sky boxes* ou rien!» Eh bien, Monsieur Pagani, je suis heureux de voir que vous n'êtes pas un imbécile, sachant que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis et qu'aujourd'hui vous avez changé d'avis! Alors, certes, on a dû un peu vous aider, certes il a fallu presque cinq mois de pression en commission et hors du Conseil municipal pour voir arriver ce projet. Ici, Mesdames et Messieurs, je vais vous livrer un secret: ce projet de rénovation était en ma possession depuis quatre mois! Si j'avais voulu – et j'en ai parlé à plusieurs élus de gauche à l'époque, y compris à M. Pagani – j'aurais pu le présenter en février, ou en mars, en pleine campagne électorale. Je ne l'ai pas fait, non parce qu'il n'était pas urgent de voter ces travaux, mais parce que je ne voulais pas tendre la situation ni ouvrir un débat politique qui n'avait pas lieu d'être. Mais vous me permettrez, maintenant que les élections sont passées, de rappeler succinctement l'historique.

Alors, oui, il va falloir voter ce soir cette rénovation, mais ce n'est qu'un pis-aller, puisque cette rénovation qui permet au club de survivre – et non pas de vivre – ne pourra déployer pleinement ses effets que si on avance rapidement dans la construction de la nouvelle patinoire à l'horizon 2015-2016. En effet, ce qui n'a pas été clairement dit en commission par M. Pagani, c'est que si le club s'est engagé à couvrir le déficit après ces travaux, il ne pourra le combler que si la nouvelle patinoire est livrée dans les délais.

Et c'est là où j'en reviens au débat de novembre, lorsque je vous avais dit qu'on ne pouvait pas traiter la rénovation sans traiter en même temps la construction de la nouvelle patinoire. Ces deux dossiers sont liés parce qu'il s'agit d'argent public, mais aussi pour une simple question de bon sens. Pourquoi investir des mille et des cents dans une patinoire aujourd'hui si c'est pour en construire une autre demain?

Donc, Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que nous voterons ce soir cette proposition. A titre personnel, je suis très heureux d'avoir finalement réussi à faire aboutir ce projet, qui me tient énormément à cœur, vous le savez. Je vous donne déjà rendez-vous dans deux ou trois mois pour débattre non plus des rénovations de la patinoire des Vernets, mais du projet de construction d'une nouvelle patinoire! *(Applaudissements.)*

M. Jacques Baud (HP). On parle de sport et on va dépenser 9 millions pour que des personnages bourrés de pognon puissent s'asseoir dans de beaux gros fauteuils! Il est où le sport? *(Protestations et applaudissements.)* C'est se moquer du monde! Ces gens-là ont des millions, voire beaucoup plus, alors qu'ils se les paient, leurs bons gros fauteuils, et là je serai tout content! *(Huées et bravos.)*

M^me^ Christiane Olivier (S). Je suis étonnée de la diatribe de M. Simon Brandt ce soir, alors que cette proposition, comme l'ont relevé le président de la commission des travaux et des constructions et la rapporteuse, a recueilli l'unanimité de la commission. Au lieu de se féliciter qu'on soit arrivé à l'unanimité moins deux abstentions, M. Brandt remet la compresse, rappelle tout le processus, en accusant les uns, en félicitant les autres…

Mesdames et Messieurs, je peux vous dire que, pour ce qui est du groupe socialiste, si nous votons ce soir ce projet de rénovation, c'est grâce à notre magistrat au niveau cantonal, qui a repris son bâton de pèlerin. C'est grâce à notre magistrat, car pour le reste, ce dossier commence à nous chauffer les oreilles!

En l'occurrence, pourquoi fait-on ces travaux à la patinoire? C'est clairement dit dans le rapport: pour augmenter le nombre de places et pour combler le déficit du club! Alors, oublie-t-on qu'il s'agit d'un édifice public, d'une structure publique qui n'est pas dédiée à un seul club? On ne fait pas des travaux de rénovation pour améliorer la visibilité ou la sécurité, par exemple. Encore heureux qu'il y ait un arrêté III! M. Pagani, malgré tous ses défauts, sait écouter lorsque nous faisons des suggestions. Au moment de la première proposition, j'avais demandé qu'on prévoie un crédit supplémentaire pour la réfection des loges et l'amélioration des conditions de travail des gens qui fréquentent la patinoire. Ces travaux sont inclus dans l'arrêté III et c'est encore heureux qu'il y ait cela.

La patinoire des Vernets est un édifice public. Si on y fait des travaux simplement pour combler le déficit du Genève-Servette Hockey Club, dans le même esprit s'est-on soucié d'augmenter le nombre de places au centre sportif de la Queue-d'Arve pour le Genève Rink-Hockey Club, qui va recevoir un championnat d'Europe? Dans le même esprit – soyons fous! – va-t-on revoir la structure du Grand Théâtre, augmenter le nombre de places pour combler le déficit annuel de 1,5 million que couvre la Ville de Genève? C'est là où je veux en venir: ne nous chauffez pas trop les oreilles! Nous acceptons ce projet, mais n'allez pas trop loin!

Comme je l'ai dit dernièrement, si on veut avoir la paix, si on veut continuer à soutenir le club aux conditions émises dans la convention tripartite signée par notre magistrat, il convient d'accepter ce projet. Mais ne rentrons pas de nouveau dans un débat totalement stérile, et dans lequel vous avez totalement tort! *(Applaudissements.)*

M. Jacques Hämmerli (UDC). Chacun sait que j'apprécie deux choses: l'opéra et le hockey sur glace… *(Exclamations.)* Cela posé, il me faut quand même rappeler un certain nombre de réalités et ne pas laisser raconter l'histoire comme l'a fait l'orateur du Parti radical qui, je le remarque, devient monoma-

niaque de la patinoire. Dans la législature précédente, il avait la monomanie de la police municipale. Je ne serai plus là dans quarante et un jours pour voir quelle sera la prochaine monomanie…

Je rappellerai donc – premier point – que la patinoire est propriété de la Ville de Genève. Deuxième point, la patinoire est mise à la disposition du Genève-Servette Hockey Club à titre gracieux, mais pas sans frais pour la Ville de Genève. Troisième point, le Genève-Servette Hockey Club connaîtrait – je dis bien «connaîtrait» – des difficultés financières. Il a créé une association, Genève Futur Hockey, composée de trois clubs, mais dans les faits il n'y en a qu'un. La société anonyme du Genève-Servette Hockey Club peine à produire des comptes crédibles. De plus, l'avocat du club invite un partenaire du Genève Futur Hockey, qui souhaite se retirer, à réviser sa position d'une manière que je qualifierai de violente et de menaçante. Enfin, que veut le Genève-Servette Hockey Club? Qu'on lui construise une nouvelle patinoire pour le seul sport spectacle professionnel, aux frais des collectivités. Cela, en l'état de notre législation, ne peut se faire, en tout cas pas par le Ville de Genève.

Maintenant, j'en viens au fond. Je refuse que la Ville de Genève continue à être stigmatisée par des gens peu informés, voire désinformés. Je suis abonné, avec mon épouse et mon fils, au Genève-Servette Hockey Club; quand on aime, on ne compte pas et on paie. Mais je ne paie pas pour me faire insulter comme conseiller municipal par ce genre de papier… *(M. Hämmerli montre un tract)* lorsque je vais au match. En outre, je pense que certains devraient retourner leur langue sept fois dans la bouche avant d'énoncer des malhonnêtetés. Quand on connaît les rétributions des entraîneurs des clubs de ligue nationale A, on fait preuve d'un peu plus de réserve que ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Ce soir, nous accepterons la proposition, par gain de paix et dans le droit fil de ce que je déclarais à fin juin 2007, quand je suis revenu dans cette salle. Alors que la commission des travaux avait refusé à l'unanimité de ses quinze membres les travaux de la patinoire, j'ai, moi Jacques Hämmerli, construit ce soir-là une majorité. Après avoir entendu le groupe radical, qui annonçait qu'il refusait la proposition, je me suis approché de M. Maudet et je lui ai demandé s'il voulait être dans le camp des vainqueurs ou dans le camp des perdants. Et alors, subitement, les positions ont changé. C'est peut-être le voisinage avec le Parti démocrate-chrétien qui a fait que le Parti radical s'est retourné comme une crêpe… *(Exclamations.)*

Ce soir, nous voterons donc cette proposition, et nous n'admettrons pas qu'on s'en prenne à notre collègue Julius Kubik. S'il y a quelqu'un qui connaît le hockey sur glace, c'est bien M. Julius Kubik. Il est d'origine slovaque, il est venu ici pour entraîner et former les juniors du Genève-Servette Hockey Club; il a travaillé au Hockey Club Trois-Chêne, dans les clubs juniors… Il sait donc de quoi il parle, mais ici il n'y a que des docteurs, évidemment! Vous êtes tous professeurs

de tout et sur tout, mais il n'empêche qu'un certain nombre de sottises sont énoncées dans cette salle et, plus grave, un certain nombre de mensonges! J'ai terminé, et j'ai dit! *(Applaudissements.)*

M^me^ Salika Wenger (AGT). Je sais que mes collègues en commission ont voté ce projet et je ne peux que le regretter. Je le regrette et ce soir nous ne réitérerons pas la même erreur. Tous, nous défendons le sport; nous défendons avec enthousiasme le sport pour les juniors, le sport de loisir; nous défendons les sportifs comme vous et moi, qui ont envie de pratiquer un sport pour le plaisir…

En revanche, le sport spectacle et le sport professionnel, c'est autre chose. Que je sache, ni les uns ni les autres dans cette enceinte n'avons vocation à être des agents soutenant le sport spectacle ou les sportifs professionnels.

Avec ce projet, nous sommes en train de refaire des loges VIP, car nous en avons déjà construit: des loges VIP existent déjà. Ce soir, on nous demande d'installer des loges super VIP, des *lounges*, avec un petit salon où on peut boire le champagne. Il ne s'agit pas du tout de regarder le match de hockey, mais juste d'être entre gens de bonne compagnie, car les places coûteront une fortune… Cela n'a rien à voir avec le sport et on nous demande pourtant de payer, comme on nous demande de payer pour le restaurant, afin que M. McSorley puisse gagner un peu plus d'argent. Mesdames et Messieurs, il faut arrêter de prendre les gens pour des imbéciles!

Nous ne voulons pas de ce genre de sport. C'est très bien qu'il passe à la télévision, c'est très bien que les compagnies américaines achètent des joueurs, tout cela est très bien, sauf que ce n'est pas le rôle d'une petite municipalité de 188 000 habitants de jouer les agents! Si le Genève-Servette Hockey Club, société anonyme, qui est là pour gagner de l'argent, pour nous faire rester comme des crétins devant la télévision en nous faisant croire que c'est du sport… *(Huées à la tribune du public.)*

La présidente. Excusez-moi de vous interrompre, Madame Wenger. Je m'adresse aux personnes présentes à la tribune du public: il vous est interdit de marquer votre désapprobation ou votre approbation, de quelque manière que ce soit. Je ne veux plus entendre aucun bruit à la tribune du public, sinon je la fais évacuer!

M^me^ Salika Wenger. Nous avons eu l'expérience du Stade de Genève, dont je ne vous rappellerai pas toute l'épopée. Aujourd'hui, nous avons un stade qui est vide, nous n'avons plus d'équipe… *(Protestations à la tribune du public.)*

La présidente. Je prie les huissiers d'évacuer la tribune du public, s'il vous plaît… *(Exclamations.)* Madame Wenger, nous vous écoutons…

M^me^ Salika Wenger. Je disais donc que nous avons fait l'expérience de l'échec du Stade de Genève. Alors, de grâce, ne recommençons pas! Qu'il y ait besoin d'une patinoire à Genève, nous en sommes tous convaincus. Que les juniors aient besoin de s'entraîner, que les gens aient envie de pratiquer du sport sur glace, nous en sommes convaincus. Mais que la Ville doive financer l'infrastructure qui permettra à une société privée de gagner de l'argent, là, nous commençons à avoir quelques difficultés de compréhension.

Pour ce qui est des vestiaires, nous sommes absolument d'accord qu'il faut les rénover, qu'ils sont malsains. Sur le crédit y relatif, nous ne discuterons pas une minute, mais nous ne voterons pas les loges super VIP. Les personnes qui sont à la tribune en ce moment ne sont probablement pas celles qui pourront se les offrir! Je vous le dis: non seulement nous sommes contre ce projet et nous ne le voterons pas, mais je trouverais d'un goût douteux que vous le votiez, Mesdames et Messieurs.

D'ailleurs, lors de la prochaine législature, je vous rappellerai que vous avez voté des loges VIP pour des gens qui, de toute manière, n'ont besoin de rien, alors même que sur des dossiers beaucoup plus sensibles, comme les personnes âgées ou les familles monoparentales, vous aurez beaucoup de difficultés à voter les budgets, prétextant que c'est trop cher! Je vous connais, il y a des années que je vous pratique! Alors, pour nous, une bonne fois pour toutes, ce genre de truc, c'est non!

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord dire qu'il est très agréable de pouvoir tenir la même position qu'il y a trois ans, qu'il y a deux mois, la même position en commission des travaux et des constructions avant les élections et après les élections, et surtout la même position dans cinq ans, quand il faudra faire le bilan de la situation. Depuis le début, les Verts agissent selon les principes qu'ils ont en matière de politique sportive, c'est-à-dire qu'ils n'opposent pas le sport de compétition et le sport spectacle au sport populaire, puisqu'ils se nourrissent l'un de l'autre et qu'ils doivent rester connectés pour que cela marche.

C'est dans cet esprit que, depuis le début de la législature, les Verts ont voté toutes les propositions du Conseil administratif sur le site sportif des Vernets, soit les propositions PR-691, PR-472, PR-383, PR-109, PR-203, PR-533, et la proposition PR-392 qui nous occupe ce soir. Cela pour vous dire que nous avons tou-

jours soutenu ces crédits. Nous remercions aujourd'hui M. Pagani qui, lorsque ce dossier était planté il y a quatre ans, a repris son bâton de pèlerin pour offrir ce bel outil que nous allons voter ce soir.

J'ai donné un bon point à M. Pagani, et je vais tout de suite lui en donner un moins bon… Nous aurions souhaité que la concertation avec le club aboutisse plus rapidement, puisque nous avons dû attendre ce soir pour avoir un projet qui satisfasse pleinement tous les intervenants. Dans ce sens-là, nous sommes néanmoins heureux de pouvoir voter ce projet.

On pourrait s'arrêter là, mais on pourrait également dire, oh, bien des choses en somme! Tout d'abord, que les Verts depuis des années considèrent que, lorsque nous aurons voté le dernier crédit de rénovation de la patinoire, la Ville de Genève aura rempli son contrat et aura fait son boulot, et que les Verts s'opposeront donc avec la dernière énergie à ce que la Ville de Genève contribue d'une façon ou d'une autre à la construction d'une nouvelle patinoire! Nous l'avons dit il y a trois ans, nous l'avons dit il y a six mois, nous l'avions dit il y a trois semaines et nous le redirons demain. S'il y a une nouvelle patinoire, il s'agira d'un nouveau projet. Comme le dit le magistrat Maudet, il n'y a rien de tel que la culture et le sport pour concrétiser le projet d'agglomération. Si demain il doit y avoir une nouvelle patinoire, elle devra être portée par le Canton, par Mark Muller et, dans l'esprit du partenariat public-privé si cher à la droite, nous espérons qu'enfin les privés mettront un peu plus d'argent, si ce projet devait voir le jour.

On pourrait également parler de l'autre conséquence, agréable, de cette rénovation des Vernets, c'est-à-dire qu'au-delà d'offrir un outil de qualité elle permettra de diminuer le déficit structurel du Genève-Servette Hockey Club. Il pourra baisser, selon les estimations, d'environ 1,5 million par année et se maintiendrait, paraît-il, à 1,5 million. Je vais m'arrêter un instant sur le «paraît-il», puisque aujourd'hui nous n'avons aucun outil qui nous permette de vérifier que le déficit serait de 1,5 million et que ce montant serait, comme le club s'y est engagé, supporté par ce même club. En fait, en voyant la fébrilité – M. Hämmerli l'a relevé – sur le dossier du Genève Futur Hockey, on craint les pires heures «Marc Roger», qui avaient abouti à la faillite du Servette Football Club.

Genève Futur Hockey est une structure qui existe depuis 2007 – elle a quasiment quatre ans – mais il y a seulement un mois qu'a eu lieu son assemblée générale constitutive. Avant, il n'y avait ni comptes approuvés, ni comité, ni même statuts approuvés par ses membres! Deux clubs – la moitié des clubs qui doivent faire partie de cette association – à savoir le CP Meyrin et le HC Chêne, n'étaient pas présents à cette assemblée constitutive, malgré que les statuts du Genève Futur Hockey le prévoient. Vous comprendrez bien que ces deux clubs, quand ils en parlent, parlent de coquille vide. On ne saurait leur donner tort, puisque, effectivement, lorsque nous avons voté la subvention de 500 000 francs au bud-

get 2011, un des critères posé par le Conseil municipal et voté à l'unanimité pour débloquer cet argent était la claire séparation entre les comptes du club professionnel – la société anonyme Genève-Servette Hockey Club – et l'association Genève Futur Hockey.

Or, aujourd'hui, nous avons un rapport de la fiduciaire sur ces comptes qui nous dit très clairement que l'association n'existait pas, que les comptes ont dû être extraits de la société anonyme, pour pouvoir donner des comptes à l'association. Et, finalement, nous avons reçu, il y a deux semaines, ce courrier de M. Tornare, qui nous dit, noir sur blanc: «Nous devons verser l'argent à Genève Futur Hockey pour que cette structure puisse rembourser ses dettes auprès du Genève-Servette Hockey Club qui en a grandement besoin pour équilibrer ses comptes.» Du point de vue de la séparation du Genève-Servette Hockey Club et de Genève Futur Hockey, on pourrait rêver mieux!

Ce qui est plus inquiétant, c'est lorsque les deux clubs de Meyrin et de Chêne parlent de coquille vide, ils reçoivent des lettres d'intimidation de l'avocat du club, Me Lüscher, pour ne pas le citer, le fossoyeur du Servette Football Club, qui a donné le club à Marc Roger, il faut le rappeler! Nous sommes donc dans l'expectative, sachant que la Cour des comptes avait déjà prévu, lors de la signature de l'accord entre la Ville, le Canton et le club, d'examiner le suivi. Nous serons très attentifs et nous sommes très impatients de savoir ce que la cour pense de cette maniclette comptable.

S'agissant des 750 000 francs qui ont été votés en 2010 et qui sont débloqués en 2011, cela me rappelle une situation: les 20 ans de l'Usine, lorsqu'une année comptable séparait le vote du crédit extraordinaire de sa dépense. On vous avait vus plus sourcilleux à cette occasion, Mesdames et Messieurs! je pense que nous aurions dû être saisis d'un nouveau crédit extraordinaire pour verser ces 750 000 francs qui nous avaient été extorqués à minuit et quart, au mois de juin 2010. Une fois de plus, les Verts sont cohérents, puisqu'ils avaient été seuls à voter contre ce crédit. Nous regrettons que cet argent ait finalement été débloqué sans que les conditions fixées par le Conseil municipal aient été remplies, même si cela concernait les 500 000 francs du budget. Dans l'esprit en tout cas, nous aurions souhaité que ces conditions soient remplies.

On pourrait également imaginer, que les autres clubs, les autres sports, voyant la situation – car c'est un secret de polichinelle – demandent également un financement. M. Pishyar, pour le Servette Football Club, paie un million par année pour avoir droit à l'exploitation du Stade de Genève, alors que, comme l'a dit M. Hämmerli, la patinoire est gratuite. M. Pishyar pourrait demander le soutien du mouvement junior du Servette, qui aujourd'hui touche uniquement 100 000 francs. Pourquoi le hockey en toucherait-il 500 000, voire 750 000 francs par année? Et demain le basket, le handball et les autres sports auraient bien raison de deman-

der une simple égalité de traitement avec le hockey. Cette solution, la voie dans laquelle nous nous engageons aujourd'hui est donc sans issue, ou plutôt nous connaissons trop bien cette issue: nous allons droit dans le mur!

En conclusion, je dirai qu'ici personne ne souhaite la mort du Genève-Servette Hockey Club. Les milieux du hockey sont inquiets – j'ai parlé avec beaucoup d'interlocuteurs ces temps – et ils souhaitent une situation plus saine entre les pouvoirs publics, les associations et les sociétés anonymes. A cet égard, je garde bon espoir, puisque les dirigeants actuels du club ont réussi à faire de grandes choses. En effet, personne ne donnait le Genève-Servette Hockey Club vainqueur ou finaliste du championnat suisse il y a dix ans. Je crois qu'ils ont montré leur capacité à entendre également les doléances de la Ville et de la population. Dans ce sens-là nous gardons espoir, mais il faudra néanmoins qu'ils changent de ton et d'attitude.

M. Julius Kubik (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, je ne voudrais pas vous donner l'impression que je suis contre le sport, car c'est complètement faux. Simplement, d'après l'expérience que j'ai dans le sport et aussi dans les affaires – je suis actuellement analyste pour les affaires – je me permets de vous dire que les loges, les *sky boxes* qu'on voudrait construire à la patinoire ne serviront absolument à rien pour le développement du hockey et pour les jeunes, ici à Genève. Ces *sky boxes* ne donneront pas satisfaction pour combler le déficit de 3 millions du Genève-Servette Hockey Club, tout simplement.

Aujourd'hui, le fonctionnement d'une équipe de haut niveau en Suisse demande au minimum une patinoire de 15 000 places. C'est le minimum, vous pouvez compter comme vous voulez, c'est ainsi! En Amérique, les clubs ont des problèmes avec des patinoires de 20 000 places: malgré cette capacité, ils ont encore besoin de sponsors. Alors, il ne faut pas penser qu'ici, à Genève, on arrivera à tourner avec 10 000 spectateurs; cela ne suffit pas. C'est dire qu'on va investir en sachant d'avance que cela ne servira à rien.

Alors, veut-on finir comme le Stade de Genève? Veut-on vraiment qu'on nous juge: «Eh bien, vous, les conseillers municipaux, qu'avez-vous fait?» Aujourd'hui, les gens qui ont voté pour le stade de football, où sont-ils? Personne n'ose dire ici qu'il avait voté, qu'il était d'accord. Pour ma part, je n'aimerais pas qu'un jour on puisse me reprocher d'avoir voté pour la patinoire.

Il faut investir l'argent de la population de Genève utilement, en faveur du sport pour les jeunes. Les *sky boxes* coûteront 7, 8 ou 9 millions: imaginez combien ce montant pourrait profiter aux jeunes, à l'organisation de matches. Dans tous les projets qu'on nous a présentés, on ne parle jamais des tournois scolaires, des tournois interprofessionnels, qui existaient à l'époque.

Nous souhaitons donner la possibilité de pratiquer le du sport à grande échelle. Ici, on ne cible que le Genève-Servette Hockey Club. Mais si la société anonyme, si ses responsables n'arrivent pas à se débrouiller pour couvrir leurs frais, il faut qu'ils arrêtent. S'ils ne savent pas faire du commerce, il faut qu'ils arrêtent. L'année prochaine, s'ils ont à nouveau des problèmes, où vont-ils trouver les 3 millions? Vont-ils à nouveau venir pleurer ici, allons-nous accepter d'investir? Mais non, Mesdames et Messieurs, il faut stopper cette affaire. Réfléchissez bien, cette somme qu'on va investir, on va la mettre à la poubelle! Et même s'il y a un bénéfice, écoutez, c'est de l'argent dont beaucoup de monde à Genève aurait besoin! J'ai dit. *(Applaudissements.)*

M. Simon Brandt (R). Finalement, je ne regrette pas d'avoir pris la parole, et je me dis qu'il vaut mieux entendre cela que d'être sourd! Certes, tout le monde soutient le hockey et le sport: il y a ceux qui le soutiennent comme la corde soutient le pendu, ceux qui le soutiennent du bout des lèvres au cas par cas et ceux qui le soutiennent en essayant de proposer des solutions. Nous, groupe libéral-radical, nous faisons partie de la troisième catégorie, nous essayons de le soutenir en proposant des solutions.

Dans ce dossier, il y a quand même des choses assez étranges. Le groupe A gauche toute! nous dit ce soir qu'il ne votera pas des loges pour les riches, des loges VIP à 7,5 millions de francs. Mais la proposition initiale à 14 millions pour des loges VIP venait de M. Pagani, membre d'A gauche toute! Alors, je ne comprends pas… Avec notre solution, non seulement nous vous faisons faire des économies, mais, contrairement au projet de M. Pagani, aucune place populaire n'est perdue. Car cela aussi, il faut le dire: si le projet de *sky boxes* tel qu'il était prévu au départ permettait de combler une partie des 3 millions de déficit structurel, il faisait surtout disparaître 1000 places en tribune principale et les recettes qui vont avec. Il ne ramenait donc pas 3 millions nets, mais 3 millions moins les pertes engendrées par la disparition des 1000 places en tribune populaire.

Secundo, ces loges seraient des «enclos à friqués», comme l'a dit quelqu'un dans cette salle qui se reconnaîtra, des loges uniquement pour les riches… Mais au Grand Théâtre, à la Comédie, dans toutes les institutions culturelles ou sportives, il y a des loges, pour permettre aux gens qui en ont les capacités financières de payer davantage. Car, si on ne prévoit pas de loges, le corollaire direct est qu'il faut doubler le prix des places populaires, augmenter le prix des places pour les étudiants… Est-ce ce que vous voulez? Supprimer toutes les places VIP et doubler, tripler, voire quadrupler le prix des autres places? L'abonnement pour la saison, soit 25 matches, pour un étudiant de 6 à 16 ans, c'est 100 francs! 4 francs le match, Mesdames et Messieurs! Qui dit mieux? Voulez-vous multiplier le prix par cinq? En l'occurrence, c'est peut-être triste, mais c'est ainsi, il y a eu de tout

temps des mécènes, des gens qui étaient d'accord de payer davantage pour voir le même spectacle, en ayant simplement un confort supplémentaire pour justifier la différence de prix.

Maintenant, s'agissant du déficit structurel, j'aimerais rappeler qu'il n'est pas tombé du ciel. Il est apparu après la rénovation de l'été 2009. Avant, le GSHC n'avait jamais fait la moindre demande. Il n'avait jamais parlé de déficit structurel à la Ville avant que les travaux de rénovation de l'été 2009 posent un problème et, surtout, abîment l'outil que la Ville offre au club. Alors, j'entends que c'est n'importe quoi: c'est vrai, tout va bien, il n'y a aucun problème! On en parle depuis deux ans, mais tout va bien! M. Pagani fait proposition sur proposition, ce qui montre qu'il y a des erreurs à corriger, mais tout va bien!

Mesdames et Messieurs, l'année dernière, après la formidable saison du Genève-Servette Hockey Club, pas une seule personne dans cette salle n'a osé dire qu'il était contre les aménagements VIP, lesquels ont été votés à l'unanimité. Pendant la campagne électorale, pas un seul parti n'a osé dire qu'il était contre la nouvelle patinoire ou contre la rénovation des Vernets. Maintenant que les élections sont passées, c'est facile de montrer son vrai visage… Alors, très bien, les gens jugeront.

Pour notre part, groupe libéral-radical, nous avons toujours suivi la même ligne, nous voulons donner un outil fonctionnel au Genève-Servette Hockey Club. Le jour où on construira une nouvelle patinoire, on pourra la louer 100 000 francs par saison au club, dès lors que cela lui ramènera de l'argent. Le problème de la patinoire des Vernets, c'est qu'elle n'est pas fonctionnelle et que les travaux de l'été 2009, je le répète une fois pour toutes, ont abîmé cet outil de travail, ce qui a été reconnu, à grand-peine, tant par M. Tornare que par M. Pagani, ainsi que par la délégation du Conseil d'Etat.

Maintenant, s'agissant de mêler Genève Futur Hockey, le déficit structurel et tout le reste, je rappelle que les modalités de remboursement figurent noir sur blanc dans l'accord Ville-Canton-Genève-Servette Hockey Club de juin 2010, accord qui est public. L'engagement de rénover les Vernets et de construire une nouvelle patinoire figure aussi noir sur blanc dans l'accord. M. Charles Beer, conseiller d'Etat socialiste, a versé des subventions, estimant qu'il n'y avait pas de problème comptable. C'est un socialiste qui l'a fait, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas un ministre de droite, ce n'est pas un libéral ni un radical! M. David Hiler, magistrat en charges des finances au niveau cantonal, a laissé faire. Alors, où est le problème? Vous voyez des problèmes là où il n'y en a pas, simplement parce que vous ne supportez pas le sport business et que vous avez des comptes à régler…

Mesdames et Messieurs, votons ce crédit et donnons-nous rendez-vous dans quelques mois pour la nouvelle patinoire. Pour ma part, ce soir je peux aller me

coucher tranquille, parce que j'ai toujours dit ce que je faisais et toujours fait ce que je disais. Contrairement à d'autres, je n'ai jamais manqué à ma parole dans ce dossier! *(Applaudissements.)*

M. Alexandre Chevalier (L). Dans ce débat, il faudrait un peu d'honnêteté intellectuelle! Nous demandons, nous groupe libéral-radical, au groupe A gauche toute! d'avoir l'honnêteté intellectuelle d'annoncer les motivations réelles qui fondent son opposition aujourd'hui aux travaux de la patinoire et, finalement, au Genève-Servette Hockey Club. Avec un discours soi-disant social, A gauche toute! veut nous faire croire qu'on ferait mieux de mettre l'argent ailleurs ou qu'on est – deuxième hypothèse – dans la répétition de ce qui s'est passé avec le Stade de Genève. Or, c'est faux, ce ne sont pas là les vraies motivations.

En réalité, dans ce groupe, dans la gauche extrême représentée dans ce Conseil municipal, c'est depuis toujours que l'on déteste – il n'y a pas d'autre mot! – le sport de compétition, le sport d'élite, parce qu'on considère que le sport doit uniquement être populaire. Nous, nous disons qu'il faut aménager ces *sky boxes,* d'abord pour le financement du club, ensuite parce qu'elles montreraient enfin que notre Ville, comme l'a fait Lausanne par le passé, fait un choix politique en faveur du sport. Enfin, la Ville s'engagerait vraiment sur une compétence qui est réellement municipale, puisque le sport et la culture sont deux compétences réellement municipales.

Au sein du groupe libéral-radical, il y a une constance en termes de soutien au sport, à la compétition, à l'émulation à travers le sport de compétition. Nous soutenons le sport et en particulier le hockey, non par effet de mode et non pas sur la base du chantage aux résultats! En effet, lorsqu'on entend la gauche de manière générale sur ce sujet, on constate qu'elle fait du chantage aux résultats, c'est-à-dire qu'elle veut bien soutenir le Genève-Servette Hockey Club à la seule condition que ses résultats soient bons. Mais, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas ainsi que l'on construit un club. Il y a des années avec et des années sans; on doit penser à long terme, croire à ce que l'on fait et donner sa chance à la génération future.

Il ne s'agit pas pour la Ville de Genève de prétendre être une deuxième ville olympique, puisqu'il y a déjà une ville olympique dans le bassin romand, mais de montrer une volonté politique en matière de sport. Aujourd'hui, cette volonté politique doit porter sur le hockey, puisqu'il y a un public pour le hockey, comme il y a eu en son temps un public pour le football, respectivement pour le Servette Football Club. Nous voulons avancer avec constance dans ce sens, faire ces travaux et aménager ces *sky boxes*.

Nous avons aussi la volonté d'appeler au partenariat public-privé, qui nous est cher et que nous défendons depuis longtemps. Vous ne pouvez pas dire, Mes-

dames et Messieurs de l'Alternative, qu'il y a contradiction, puisque c'est une constance dans les choix politiques que nous défendons. Nous, groupe libéral-radical, soutenons un sport qui valorise l'individu et qui fasse aussi spectacle pour la population, un sport qui favorise l'émulation pour les jeunes générations. Nous voulons un sport qui soit assumé et décidé politiquement. C'est une constante et un combat que nous mènerons jusqu'au bout.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Au Parti démocrate-chrétien, nous sommes un peu déçus de la tournure des débats. Tout le monde y va de son couplet, alors que nous avions travaillé sérieusement en commission, avec le magistrat et les services de la Ville, afin de reformater le projet. Cela s'est fait dans la plus grande honnêteté et nous sommes arrivés, finalement, à un résultat qui convenait à tout le monde. Pourtant, on tombe une fois de plus, dans ce parlement, dans la caricature politique, entre les puissants Américains, les riches et les pauvres, nos enfants…

Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! On est à Genève et lorsqu'on va à la patinoire, on s'aperçoit qu'il y a énormément de monde: des jeunes, des moins jeunes, des parents avec leurs enfants viennent voir les matches d'un club géré de façon exemplaire par deux personnes que tout le monde connaît, MM. Quennec et McSorley. Ces gens sont venus vers nous, vers chaque parti politique, depuis le début; ils sont venus nous présenter leur projet pour les jeunes de notre commune et du canton, les infrastructures, leurs préoccupations, leurs soucis… Puisqu'ils étaient de culture différente, nous leur avons dit ce qui n'allait pas. Nous les avons forcés à entrer dans les codes de notre cité, notamment en ce qui concerne la présentation des comptes, et ils l'ont fait. Donc, vraiment, nous sommes en train de travailler en bonne intelligence, et maintenant que tout marche bien – M. Pagani est sans doute de mon avis – maintenant qu'on a réussi à faire un certain travail, voilà qu'on tire à boulets rouges, les uns contre les autres…

Mesdames et Messieurs, on peut continuer ainsi jusqu'à minuit, mais si on veut se montrer assez intelligents pour faire vivre la patinoire, il y a aussi des questions de rentabilité à prendre en compte, ne serait-ce que pour être compétitif par rapport à des clubs comme Zoug, Berne, Fribourg-Gottéron et d'autres. Que nous demande-t-on aujourd'hui? Tout simplement de mettre en place une infrastructure qui permette au Genève-Servette de régater, si vous me permettez l'expression, avec les autres clubs, qui permette aux spectateurs d'avoir du plaisir, qu'ils soient jeunes, vieux, riches ou pauvres. Ici, à Genève, dans une ville aussi aisée, nous pouvons quand même nous permettre d'avoir une patinoire d'un certain calibre. Donc, cessons de nous chamailler, votons ce projet, et nous aurons fait un grand pas pour l'humanité! *(Applaudissements.)*

M. Pierre Rumo (AGT). Mesdames et Messieurs, j'aimerais expliquer notre position. C'est vrai, en commission, nous avions voté le projet amendé présenté par le magistrat, mais les caucus servent quand même à quelque chose. Ainsi, lors de notre caucus, une majorité de notre groupe a estimé que les travaux dans les vestiaires étaient absolument nécessaires – ils auraient même dû être faits depuis de nombreuses années – mais nous étions beaucoup plus réticents pour la création ou l'amélioration des cellules VIP. En effet, sans être un passéiste, je me rappelle quand même des années 1970, époque où Genève-Servette Hockey Club avait également une bonne équipe à deux doigts de devenir championne suisse. Evidemment, à l'époque, il n'y avait pas de play-off: le championnat de hockey se déroulait sur des matches aller-retour, sans qu'il y ait besoin de jouer 50 matches, si ce n'est pas 60 ou 70 matches par année, pour devenir champion suisse.

Donc, nous estimons que la création de loges VIP n'est pas nécessaire. Le prix des places est trop élevé dans cette patinoire, notamment pour ces loges. Du reste, M. Quennec espère une patinoire plus grande d'ici à cinq ans, avec de somptueuses loges VIP. Mais pourquoi a-t-on besoin de loges VIP? A cet égard, il y a un sujet tabou qu'on n'évoque jamais, c'est la masse salariale du Genève-Servette Hockey Club et de tous les clubs de ligue nationale A. Quelle est la masse salariale pour les joueurs et les entraîneurs d'un club de ligue nationale A en hockey sur glace? Ce sont des sommes somptuaires. En 2007, on évoquait un budget de 8 millions et M. Quennec estimait que ce n'était pas un budget assez important par rapport à celui de Berne, qui atteignait 15 millions.

Alors, évidemment, ce sont des sommes très importantes, et la billetterie ne suffit absolument pas pour les couvrir. Du reste, je crois que le budget prévoit environ 45% pour les sponsors, 45% pour la billetterie et 10% pour les produits dérivés et la buvette. En tout cas, c'étaient les chiffres donnés en 2007 par M. Hugues Quennec, dans une interview au bimensuel *Bilan*. Dans cette interview, M. Quennec disait: «Le solde représente les pertes à éponger, estimées à 1 million en 2006.» Donc, il y avait déjà un déficit avant 2009… *(Remarque.)* Monsieur Brandt, je cite là *Bilan*, qui est quand même un journal digne de foi en matière économique. Je peux vous donner copie de l'article… Je continue ma citation: «Mais le vent commence à tourner, les comptes vont sortir des chiffres rouges cette année.» Apparemment cela n'a pas été le cas, puisque M. Hugues Quennec a parlé d'un déficit structurel de 3 millions lors de son audition à la commission des travaux et des constructions le 8 décembre 2010.

M. Lathion nous dit que tout le monde connaît M. Quennec et M. McSorley. Mais à l'époque on connaissait aussi de dignes présidents du Genève-Servette Hockey Club. Je pense notamment à M. Claude Barbey, un mécène qui n'a pas compté ses millions pour aider et sponsoriser le club. Ensuite, son fils Jean-Michel a pris le relais, mais il voulait plutôt favoriser le mouvement junior et je

crois qu'il a su se retirer à temps, lorsqu'il a vu l'évolution à venir du Genève-Servette Hockey Club.

Donc, pour toutes ces raisons, même si en commission nous avons voté pour les travaux à 2 729 000 francs, le groupe A gauche toute! refusera aujourd'hui ce projet, mais il votera, en revanche, le crédit pour la rénovation des vestiaires. Cette position n'est pas tout à fait contradictoire par rapport à notre position en commission, où j'avais dit clairement que les prix des places étaient prohibitifs. Pendant des années, le hockey sur glace était un sport populaire et maintenant il ne l'est plus autant. Tout le monde ne peut pas se payer des places à la patinoire des Vernets.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Je ferai tout d'abord une remarque liminaire à l'intention de notre collègue Simon Brandt, qui parlait des loges. J'ai dit tout à l'heure que j'aimais deux choses dans la vie: l'opéra et le hockey sur glace. J'ai fréquenté plusieurs théâtres d'opéra en Europe, notamment des institutions du XVIII^{e} et du XIX^{e} siècle où, justement, les loges comportent un arrière de loge. A l'époque, on allait à l'opéra non seulement pour écouter la musique, mais aussi pour traiter des affaires, des affaires familiales, des contrats, voire pour faire autre chose… De même, aujourd'hui, ceux qui fréquentent les loges VIP vont au match non seulement pour voir du hockey, mais aussi pour faire autre chose… *(Brouhaha.)*

A l'intention des dirigeants du Genève-Servette Hockey Club, je dirai qu'à Rome on fait comme les Romains et qu'à Genève on fait de même, c'est-à-dire comme les Genevois et pas comme les Américains!

Mesdames et Messieurs, je sais de source très sûre – s'il n'y a pas de police sans indic, il n'y a pas de bon politicien sans informateur! – je sais donc de source très sûre que l'Association des communes genevoises (ACG) est l'objet de pressions pour financer le Genève-Servette Hockey Club via Genève Futur Hockey. A ce propos, je ne saurais trop recommander à l'ACG d'entendre les autorités municipales, c'est-à-dire le Conseil administratif de la commune de Meyrin et en tout cas un des représentants des Trois-Chêne, soit la commune de Thônex sur le territoire politique de laquelle est construite la halle de hockey. En effet, en faisant le siège de l'ACG, on se propose d'éviter le vote des conseils – le grand ou les municipaux – sur les prodigalités en faveur du sport spectacle, du sport professionnel. Pour ma part, tout comme M. Buschbeck, j'ai la crainte de voir la saga du Stade de Genève se répéter.

J'en terminerai en disant que la nouvelle patinoire, ou la future patinoire, dont on parle beaucoup, devra être construite sans un franc d'argent public, ou tout au moins sans un franc d'argent public municipal. La Ville de Genève devrait

se borner – et ce serait déjà bien – à mettre à disposition le terrain. Si les dirigeants du Genève-Servette Hockey Club sont si bien introduits dans le monde des affaires, ils trouveront des partenaires. Je l'ai déjà évoqué dans cette salle: j'ai entendu dire que la société Coca-Cola veut transférer son siège européen dans notre ville. Eh bien, pourquoi pas demain la *Coca-Cola Arena*, payée par cette société? Voilà! Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Holenweg (S). Mesdames et Messieurs, vous l'avez entendu tout à l'heure: le groupe socialiste votera les trois projets d'arrêtés. Je n'interviens donc pas au nom du groupe socialiste, mais au nom de mon groupe à moi, unanime… *(Exclamations et rires.)*

Tout à l'heure, M. Chevalier nous appelait à un peu d'honnêteté intellectuelle: je vais essayer de me livrer à cet exercice, en commençant par élaguer le débat de toutes les fumerolles, voire de toutes les fumisteries énoncées sur le sport, la beauté du sport, la nécessité du sport d'élite, et autres lieux communs qu'on nous sert à chaque discussion sur un équipement et un investissement sportif. C'est en cela que ce débat nous rappelle le débat sur le Stade de Genève. En effet, si les sources et les modes de financement sont différents, le discours apologétique qu'on nous tient sur la nécessité de dépenser de l'argent pour le sport professionnel est rigoureusement le même. On l'avait entendu pour justifier la démolition du stade des Charmilles et la construction du stade de la Praille. On l'entend maintenant pour l'aménagement du confort des fessiers des sponsors du Genève-Servette Hockey Club! C'est le même type de discours, le même type d'arguments: on pourrait donc commencer par élaguer la discussion de ce type d'argument, ce serait un premier exercice d'honnêteté intellectuelle.

Le deuxième exercice d'honnêteté intellectuelle auquel on pourrait se livrer consisterait à reconnaître qu'on n'est pas en train d'investir dans un équipement public: on est en train d'accorder une subvention déguisée, qui n'ose pas dire son nom, à un club sportif professionnel organisé en société anonyme. On n'est pas en train d'améliorer ou d'entretenir le patrimoine de la Ville de Genève, on n'est pas en train d'améliorer l'accès du public à la patinoire des Vernets, d'élargir le public, populaire par définition, des matches du Genève-Servette Hockey Club: on est en train de permettre à quelques centaines de personnes de s'asseoir un peu plus confortablement – séparées du public qui sent la frite et la bière! – pour regarder ou ne pas regarder les matches de hockey, qui sont le prétexte aux réunions dans les salons VIP et les *lounges*. On n'est pas en train d'investir pour les droits ou les besoins de la population: on est en train d'accorder une subvention déguisée pour équilibrer les comptes d'un club privé.

Cet exercice-là, si on se tient à l'honnêteté intellectuelle à laquelle on nous invitait tout à l'heure, consiste moins à voter un investissement social ou spor-

tif qu'à assurer l'équilibre financier d'une entreprise privée. Or ce n'est pas à la Ville de Genève de se livrer à cet exercice. Dans les discussions que nous avons eues hier sur la nécessité de municipaliser le personnel de la petite enfance – vous verrez que le rapport avec les Vernets n'est pas évident, mais qu'il existe tout de même – il a été dit que créer une place de crèche en Ville de Genève coûtait 100 000 francs, que c'était beaucoup, qu'il fallait faire autrement, dépenser moins, accorder moins d'argent à la concrétisation d'un droit, ou d'un besoin de placer son enfant en crèche. Alors, si créer une place de crèche à 100 000 francs, c'est trop cher, comment qualifier la création de quelques centaines de places VIP ou *lounge* à raison de 12 ou 13 millions de francs?

Ce d'autant que cet exercice n'a aucune utilité sociale, aucune utilité sportive, évidemment aucune utilité culturelle, et même plus d'utilité politique: il n'a qu'une utilité comptable pour équilibrer les finances d'un club incapable de les équilibrer lui-même et qui fait appel à la municipalité. Comme il a été dit tout à l'heure, l'exercice se répétera chaque année, puisque, pour des raisons qui tiennent au marché du sport – et non pas à la pratique du sport – un club sportif professionnel, qu'il soit de hockey ou de football, a besoin de beaucoup plus d'argent qu'il n'est capable d'en trouver tout seul. La solution de facilité est évidemment de faire payer par les collectivités publiques des dépenses que les clubs eux-mêmes devraient payer.

Les deux premiers crédits qui nous sont proposés correspondent au financement d'aménagements qui n'ont d'intérêt que pour le Genève-Servette Hockey Club, qui n'ont aucun intérêt pour la Ville de Genève, ni pour le public de la patinoire des Vernets et du Genève-Servette Hockey Club. Ces deux premiers crédits-là, personnellement, je les refuserai. Le troisième correspond à l'aménagement des vestiaires: il n'est pas acceptable que les joueurs de hockey, qu'il s'agisse de ceux du Genève-Servette Hockey Club ou d'autres clubs, doivent se changer dans des locaux qui ressemblent beaucoup plus à des logements de fortune sous les ponts qu'à des vestiaires. Ce troisième crédit, personnellement, je le voterai.

En revanche, je le répète, les deux premiers crédits n'ont aucun intérêt social, sportif, politique, économique, sinon pour un club incapable d'équilibrer ses finances et qui demande à la Ville de faire son travail à sa place, sachant que la Ville fait ce qu'elle peut dans ce domaine et qu'elle est toujours tentée d'en faire un peu plus et un peu trop. Si nous voulons améliorer la pratique du sport, l'accès au sport, l'intérêt public du sport, les sommes que nous envisageons de consacrer à améliorer le confort des fessiers des sponsors, consacrons-les à assurer la gratuité totale de l'accès à la patinoire toute l'année et pour tout le monde! *(Applaudissements.)*

M^me^ Annina Pfund (S). Si j'ai bien compris, je parle pour la fraction officielle du Parti socialiste ce soir… Pour recentrer un peu le débat, je rappellerai

que nous parlons ce soir de travaux pour une patinoire qui appartient à la Ville de Genève et non au Genève-Servette Hockey Club. Les magistrats, et je tiens vraiment à le souligner, ont fait un excellent travail après les discussions qui ont eu lieu en commission des travaux et des constructions. Je remercie Manuel Tornare ainsi que Rémy Pagani pour le travail qui a été fait. En effet, le Parti socialiste n'était pas du tout d'accord avec la première proposition. D'ailleurs, je tiens à rappeler au Parti libéral que les *sky boxes* ne seront pas construites, puisqu'elles ne figurent plus dans la version amendée de la proposition PR-835 que nous voterons ce soir.

Certes, il y aurait beaucoup à dire sur les finances du Genève-Servette Hockey Club, sur la présentation des comptes, sur les salaires perçus par les joueurs, etc. Mais si on commence à parler de cela, on se perd. C'est notre travail, en tant que politiques, de rester vigilants, de contrôler les comptes, de ne pas laisser passer des abus – je ne dirai pas qu'il y en a, mais on n'en est pas loin. C'est notre travail en tant que conseillers et conseillères municipales, mais, ce soir, il s'agit de voter des travaux. Pour notre part, nous sommes particulièrement ravis qu'on rénove enfin les vestiaires, qui sont dans un état lamentable, et j'espère que les groupes qui ne sont pas d'accord avec les loges VIP ou avec le restaurant, voteront en revanche ces travaux. Car rénover ces vestiaires, chers collègues, quel que soit l'utilisateur de la patinoire, c'est aussi notre devoir.

M^me^ Vera Figurek (AGT). Mesdames et Messieurs, permettez-moi de donner quelques précisions par rapport au positionnement de mon groupe et de répondre au représentant du groupe radical. Notre groupe A gauche toute! – Ensemble à Gauche – va rester cohérent par rapport aux positions qu'il a toujours soutenues. Pour avoir siégé depuis 2003 dans cette enceinte et à la commission des travaux quasiment jusqu'en 2007, je puis dire que notre groupe s'était farouchement opposé à la création de loges dites «VIP» déjà sous le magistrat Hediger. Les arguments qui avaient été avancés par le Genève-Servette Hockey Club étaient très exactement les mêmes qu'à l'heure actuelle, c'est-à-dire que le club était en déficit, qu'il fallait absolument construire ces loges, faute de quoi le club ne pouvait monter en ligue A… Bref, tous les arguments qu'on nous sert régulièrement en matière de sport.

A peu près au même moment, nous avons travaillé sur le stade de la Praille et, rebelote, on nous a également dit qu'il fallait un nouveau stade, que celui des Charmilles n'était plus efficient, qu'il fallait absolument aller de l'avant et construire un nouveau stade à la Praille, auquel notre groupe s'est opposé.

Nous nous sommes donc opposés, durant l'ancienne législature, à la création de loges VIP et nous nous opposerons également ce soir, comme lors des prochaines législatures probablement, à ce genre de travaux qu'on veut nous faire

voter sous la pression d'un club sportif largement sponsorisé. Ici, je rappelle que des personnes des rangs d'en face, plus précisément M. Kubik de l'Union démocratique du centre, qui est dans la profession, nous a dit très clairement que ces loges VIP ne suffiraient pas pour éponger le déficit du club.

En l'occurrence, nous avons toutes et tous compris que ces loges sont uniquement une question de prestige, qu'elles sont destinées, comme l'a rappelé mon excellente cheffe de groupe Salika Wenger tout à l'heure, à une très petite partie du public de la patinoire. Pour notre part, ceci ne nous intéresse guère. Comme nous l'avons toujours dit, nous soutenons le sport dit «populaire», populaire au sens «accessible à la population», c'est-à-dire à toutes et à tous. Nous sommes contre le sport élitiste, oui, Monsieur Chevalier, c'est exact, mais nous ne nous y opposons pas: nous nous opposons à le financer. Selon nous, la collectivité publique doit financer des infrastructures pour que la population dans son ensemble puisse y accéder. Vous, ce que vous nous proposez et ce que vous soutenez, c'est l'accès d'un certain public à la patinoire. Nous vous laisserons rechercher des fonds privés pour cela.

Maintenant, je relèverai une dernière chose par rapport à l'intervention de M. Simon Brandt – vous transmettrez, Madame la présidente. Il faisait une comparaison entre la culture et le sport, mais c'est une très mauvaise comparaison, qui n'a pas lieu d'être. D'ailleurs, nous avons une commission des arts et de la culture et une commission des sports qui est séparée. M. Brandt évoquait les loges du Grand Théâtre ou d'autres théâtres, mais ces loges ont été construites il y a fort longtemps; elles font partie du patrimoine historique et nous nous devons de les rénover. En revanche, aux Vernets, il s'agit de la création de nouvelles loges, donc d'un nouveau projet auquel nous n'adhérons pas. Je me sens d'autant plus à l'aise pour le dire que je fais partie des personnes qui, dans mon groupe, n'ont pas voté l'entrée en matière sur ce projet. D'autres ont été un peu plus modérés et l'ont votée pour voir, si je puis dire, pensant qu'on allait peut-être trouver un compromis. Toujours est-il qu'on ne peut pas en vouloir aux représentants du groupe A gauche toute! qui, même s'ils ont voté l'entrée en matière, ne se sont pas montrés favorables à ce projet, à l'époque. En revanche, nous avons voté pour le Genève Futur Hockey, pour que les jeunes puissent être formés. Vous vous souviendrez que nous avons voté la subvention au budget municipal 2011.

Comme M^me^ Annina Pfund, nous remercions infiniment MM. Tornare et Pagani – qui représentent le Conseil administratif dans son ensemble, je le rappelle – ainsi que M. Charles Beer qui, pour sa part, ne représentait pas le Parti socialiste quand il a signé la convention, mais bien le Conseil d'Etat. Il faut quand même dire les choses telles qu'elles sont. Les magistrats ont fait leur partie du travail, mais c'est précisément la séparation des pouvoirs qui fait que, ce soir, nous n'avons pas le même positionnement.

Nous voterons le projet d'arrêté III pour la réfection des vestiaires, qui est une nécessité. Par contre, nous refuserons les projets d'arrêtés I et II et nous vous proposerons un amendement. Quand je dis nous, c'est le groupe A gauche toute! dans son ensemble, ainsi que M. Pascal Holenweg du groupe socialiste, qui a signé cet amendement… *(Exclamations.)* Nous vous proposons de remplacer les projets d'arrêtés I et II initiaux, par le projet d'arrêté suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal arrête:

»*Article premier.* – Il est ouvert un crédit de 9 254 000 francs pour la gratuité totale d'accès du public à la patinoire des Vernets.»

En effet, plutôt que d'investir cet argent pour des *sky boxes* et des sièges pour des personnalités pouvant largement se les payer, nous préférerions que tout un chacun – y compris ces personnalités! – puisse aller patiner gratuitement toute l'année à la patinoire des Vernets. Je pense que, tous groupes confondus, nous devrions y être favorables. Je vous invite donc, vous qui soutenez la patinoire et le patinage, que ce soit le patinage artistique ou le hockey, à voter ce crédit en faveur de la population genevoise, afin qu'elle puisse accéder gratuitement à la patinoire des Vernets. Je pense que nous serons toutes et tous d'accord, puisque nous sommes tous pour l'accès le plus large au sport.

M^me^ Danièle Magnin (HP). Tous ces débats omettent une chose très importante, c'est que la patinoire des Vernets n'est pas liée uniquement au Genève-Servette Hockey Club. Il s'y passe bien d'autres choses, et pas seulement des matches de hockey. La patinoire accueille des matches de tennis, des spectacles, des concerts, Holiday on Ice… *(Brouhaha. La présidente sonne la cloche.)* Je suis désolée pour les oreilles de la pauvre M^me^ Richard, dans lesquelles la cloche a tinté… Mesdames et Messieurs, ne m'interrompez plus!

S'agissant des raisons pour lesquelles il faut voter ces crédits, il y a notamment le fait de motiver les sponsors, en permettant qu'ils soient reçus correctement. Le hockey, le patinage artistique, le tennis sont effectivement des sports qui peuvent être de haut niveau, des sports d'élite, et il est nécessaire de leur donner une base suffisante pour que les jeunes soient motivés à les pratiquer. Pour susciter leur enthousiasme, il faut des images fortes. Au lieu que tout le monde soit assis à la même enseigne, les loges, qui ne sont pas accessibles à tout le monde, permettent de recevoir non seulement des VIP qui auraient de l'argent, mais aussi des élites du monde sportif, voire politique, ou encore des *people* importants, dans des domaines qui ne sont pas seulement ceux du hockey sur glace…

Enfin, nous nous devons de soutenir une équipe de niveau national, même si cela fait rire M^me^ Salika Wenger, qui est née dans un endroit où il n'y a pas de glace, comme chacun sait! La patinoire nous appartient, elle est à nous et continuera d'être à nous. Elle sert, comme je l'ai dit, non seulement au Genève-Servette Hockey Club, mais aussi à d'autres activités. Elle vaut la peine que nous en prenions soin, elle est en soi un monument extrêmement intéressant à plusieurs égards, et ce n'est pas pour rien qu'elle a été classée. Pour ma part, je voterai donc les trois crédits.

M^me^ Ariane Arlotti (AGT). Je souhaiterais réaffirmer certaines choses pour préciser la position de notre groupe et que tout ne soit pas mélangé… *(Brouhaha.)* D'abord, Madame la présidente, vous pourrez transmettre ceci à M. Chevalier. Ce n'est pas la première fois et il me semble que cela devient même récurrent – je n'ose pas dire que c'est un bug de sa part – mais il a souvent tendance à dire que, en tout cas de notre côté, nous sommes totalement opposés au sport de compétition, que nous l'avons en aversion. Alors, Dieu m'en garde! J'adore le sport, j'adore la compétition, j'aime beaucoup la grimpe, et pas seulement. Mais qu'on arrête de confondre le sport de compétition et le sport business, s'il vous plaît! Je pense que c'est là une question d'honnêteté intellectuelle.

Vous qui défendez le monde de la finance, Mesdames et Messieurs de la droite… *(brouhaha)* …vous connaissez bien mieux que nous les structures bancaires: quand on a besoin d'argent pour créer une entreprise ou pour d'autres besoins personnels ou publics, on s'adresse à une banque et on obtient très facilement un prêt lorsqu'on possède déjà un certain montant. Si on veut emprunter 100 000 francs et qu'on a 5000 francs en poche, cela va être difficile. Si on veut emprunter 1 million et qu'on a 500 000 francs en poche, cela va être beaucoup plus facile. Alors, nous soutenons le sport, je ne veux pas revenir là-dessus, mais pas le sport business.

Les travaux de rénovation de la patinoire des Vernets ont commencé depuis plusieurs années maintenant. Depuis le début, les demandes supplémentaires concernant les loges VIP n'ont pas été faites dans l'intérêt de la patinoire des Vernets, mais bien pour permettre au Genève-Servette Hockey Club de sortir des chiffres rouges. Or, nous avons essayé d'étudier les comptes pour répondre à la demande concrète qui était faite, mais nous n'avons jamais su combien étaient payés les joueurs, combien tout cela coûtait. La seule chose qu'on sait, c'est que le hockey est un sport qui coûte cher, et même très cher, comme l'a dit M. Kubik.

Alors, pour ma part, ce qui me pose problème dans cette demande extrêmement concrète, c'est qu'on ne peut pas connaître les comptes du Genève-Servette Hockey Club, qu'il y a déjà une inconnue à ce sujet. Comment tourne le club, je ne le sais pas! S'agissant de sortir des chiffres rouges, M. Kubik nous a dit très justement – nous nous en étions doutés – que les loges VIP risquaient fort de ne pas suffire.

Moi, je serais prête à relever le défi, mais ce qui me pose encore plus problème, c'est que rien ne garantit que les loges demandées seront toutes louées. Les dirigeants du club, le président et l'entraîneur, nous ont bien expliqué en commission qu'il n'y a aucune garantie que ces loges seront toutes louées. C'est là le comble de l'histoire. La Ville de Genève n'étant pas une loterie, elle se doit d'abord de soutenir de manière équitable tous les sports et tous les citoyens, dans leurs besoins et dans leur diversité. Voilà, c'est pourquoi nous voterons le projet d'arrêté III et refuserons les projets d'arrêtés I et II.

La présidente. Il est 19 h passées, je suspends ici les débats… *(Exclamations et applaudissements.)* Nous nous retrouvons à 20 h 30 précises. Je vous souhaite un excellent appétit.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 6546

2. Communications du bureau du Conseil municipal 6546

3. Questions orales 6547

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2010 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 100 000 francs au titre de subvention d'investissement au Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge comme participation financière aux travaux de transformation du musée (PR-843 A) 6549

5. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 novembre 2010 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un total de 14 309 000 francs (variante de l'arrêté IIa) ou d'un total de 13 284 000 francs (variante de l'arrêté IIb) pour la patinoire intérieure des Vernets, située au 4, rue Hans-Wilsdorf, parcelle N° 2417, feuille N° 89, section Genève Plainpalais :
   – arrêté I: un crédit de 9 254 000 francs destiné à la création de sky loges;
   – arrêté IIa: un crédit de 3 754 000 francs destiné à la création de la zone lounge et au reprofilage du gradin sponsors;

   ou

   – arrêté IIb: variante sur arrêté IIa d'un crédit de 2 729 000 francs destiné à la création de la zone lounge (réduite) et au reprofilage du gradin sponsors;
   – arrêté III: un crédit de 1 301 000 francs destiné à la rénovation des vestiaires (PR-835 A) 6567

6. Propositions des conseillers municipaux 6624

7. Interpellations 6624

8. Questions écrites 6624

La mémorialiste:
Marguerite Conus